

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°959 SEANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, président.

M. Karl OLIVE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier.

Excusés : Fanny Ervera, Jean-Philippe Mallé (Pouvoir à François Deligné), Ismaïla Wane (Pouvoir à André Sylvestre).

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, cette séance est un peu particulière, car nous avons l'honneur d'accueillir Monsieur le Préfet des Yvelines pour la présentation du rapport traditionnel des services de l'Etat dans le Département. Nous lui poserons ensuite quelques questions et écouterons ses réponses avec beaucoup d'attention. Après quoi, nous suspendrons la séance quelques minutes. A présent, je passe la parole à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Débat en présence de Monsieur le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département

M. ERARD CORBIN DE MANGOUX - PREFET DES YVELINES – Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir cette année encore à cette tribune pour vous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat au titre de l'année 2013. J'espère que nous aurons le plaisir de débattre ensemble de façon courtoise et constructive.

Je suis heureux que l'ensemble des services de l'Etat participent à cette séance. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour vous assurer de notre totale implication à vos côtés pour conduire les actions utiles à l'essor économique, social, environnemental et culturel de notre département.

Je veux aujourd'hui mettre en avant l'action des services de l'Etat dans le Département, la continuité de leur travail au fil des années, avec une qualité reconnue du service rendu à nos concitoyens. A un grand sens du service public s'ajoute la volonté des agents de l'Etat de contribuer, avec des idées renouvelées, au développement du Département et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, en complémentarité avec les collectivités locales.

Les défis sont multiples pour un territoire comme celui des Yvelines. Il me semble cependant possible d'en faire ressortir deux principaux pour l'année 2013 et pour l'année en cours :

Tout d'abord, le Département, comme notre pays, traverse actuellement une grave crise économique majeure, aux conséquences sociales lourdes. Je suis déterminé, avec l'ensemble des services de l'Etat, à agir pour lutter contre la crise et ses conséquences.

En outre, le Département est aujourd'hui engagé, par la Loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles – MAPTAM – de janvier 2014, dans un chantier majeur pour la Région Ile-de-France, avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris. J'ai des échanges réguliers avec votre président, Pierre Bédier, et avec tous les élus concernés pour positionner au mieux les territoires des Yvelines dans ce nouvel ensemble qui émergera au début de l'année 2016. C'est un défi commun que je souhaite mener à bien, en lien avec le Conseil Général et tous les élus concernés.

Pour relever ces défis, je sais que vous êtes attachés à illustrer cette forme d'excellence reconnue aux Yvelines, à la fois terre de constance et vecteur d'innovation. Constance dans les choix, même si stabilité ne doit pas rimer avec immobilité. Innovation dans les méthodes et les projets, dans le cadre de partenariats solides et efficaces avec les différents acteurs du Département.

L'Etat est là, dans ce cadre, pour agir dans quatre directions :

- il doit d'abord remplir ses missions régaliennes, indispensables à la sécurité des personnes et des biens, au maintien de la tranquillité publique, à la prévention des menaces et des risques et à la gestion des crises de toutes sortes ; ce volet comprend également la relation aux usagers du service public ;
- il doit également promouvoir l'emploi, par le développement économique ;
- il doit aussi favoriser le logement, pour une plus grande cohésion sociale ;
- il doit enfin participer à l'aménagement du territoire, en étant un acteur majeur de la réforme territoriale.

Permettez-moi de revenir sur ces quatre grandes thématiques, à partir du bilan de l'année 2013, mais en insistant plus particulièrement sur l'actualité récente qui, je pense, vous intéressera davantage. Je pourrai revenir plus en détail, au moment des questions, sur telle ou telle politique.

I. Le premier axe concerne le régalien.

La sécurité est un droit fondamental de nos concitoyens et l'Etat en est le garant. C'est ma préoccupation constante et celle des services qui en ont la charge. Bien sûr, il s'agit de la sécurité publique assurée par les policiers et les gendarmes. Je salue les commissaires et gendarmes ici présents. Mais la sécurité, c'est aussi celle des consommateurs avec la DDDP, celle de la qualité des eaux ou le contrôle des baignades avec l'ARS et la DDSCS, et celle des installations classées avec la DRIEE. C'est aussi la sécurité civile : les pompiers interviennent dans de nombreuses situations, tout comme les services sanitaires, en particulier les urgences. Tous contribuent à la sécurité quotidienne des Yvelinois, et à la gestion des situations de crise. Permettez-moi de rendre un hommage appuyé à tous ces professionnels, qui sont les piliers de notre société, et les garants de la permanence de l'Etat !

A. Sur la sécurité publique, je souhaiterais faire quelques constats.

1) Le premier constat d'une plus grande efficacité des agents affectés à la sécurité publique, policiers et gendarmes, mesurée par la progression de la part des faits élucidés.

La délinquance a progressé entre 2012 et 2013, mais le nombre des faits élucidés est aussi en progression. Cette tendance se poursuit en 2014.

Je voudrais insister sur le travail qualitatif opéré avec le Procureur de la République sur les procédures avec pour objectif, non pas d'imputer le maximum de faits au risque de rendre les procédures fragiles, mais de consolider chaque procédure en vue d'obtenir la réponse pénale et judiciaire la plus efficace possible. Au-delà de la valeur absolue du taux d'élucidation qui est équivalent aux autres départements de la grande couronne, le taux d'écrou, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'interpellés et le nombre d'écroués, révèle l'efficacité réelle des services : il est de 25 % pour la police et de 38 % pour les gendarmes (sur un nombre d'affaires 5 fois moindre). Cela veut dire qu'un mis en cause sur 3 est incarcéré. Cette efficacité est deux à trois fois supérieure à nos voisins.

- **Le deuxième constat a trait à la hausse de 8 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes** entre 2012 et 2013 mais le nombre d'affaires résolues progresse de 10 %. Cette dernière tendance se confirme en 2014, avec une hausse de plus de 3 % du nombre d'affaires résolues entre les 9 premiers mois de 2013 et les 9 premiers mois de 2014. Au sein de cette catégorie, je souligne deux items qui méritent attention, d'une part l'augmentation des violences physiques non crapuleuses de 11 % sur les 9 premiers mois de l'année et qui sont les plus nombreuses – 4 250 faits et d'autre part, l'augmentation des violences sexuelles de 17 % soit 465 faits sur la même période. Dans ces deux catégories, on retrouve un grand nombre de violences intra familiales. C'est un vrai sujet, sur lequel nous travaillons ensemble ;
- **Le troisième constat cible la progression de 13,5 % entre 2012 et 2013 des escroqueries et infractions économiques et financières** (notamment les escroqueries par internet, et les plaintes pour faits de travail clandestin ou irrégulier), mais le nombre de faits élucidés progresse de 35,5 % ;

- En matière de **cambrilage**, l'année 2013 a été particulièrement préoccupante, notamment pour les lieux d'habitation. L'étroite coopération entre la police et la gendarmerie, la constitution de groupes d'enquêtes conjoints, ont permis d'apporter une réponse, que j'espère durable à cette problématique. Sur les 10 premiers mois de l'année 2014, on note en effet une baisse de 17 % des cambriolages sur les lieux d'habitation.

Il est à noter que les initiatives « Voisins vigilants » impliquant directement les citoyens dans la lutte contre les cambriolages montrent leur efficacité : les appels au 17 représentent en effet 30 % des interpellations dans ce domaine.

2) **La police nationale est fortement impliquée dans la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP).**

Notre Département compte trois ZSP : la première entre Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, la seconde aux Mureaux, et la troisième à Trappes-en-Yvelines, créée au début de l'année 2014.

Le bilan des 9 premiers mois de l'année 2014 est encourageant, pour les deux ZSP permettant une comparaison entre 2013 et 2014 : à titre d'exemple, à Mantes et aux Mureaux, on relève une baisse respectivement de 13 et 29 % de la délinquance de voie publique.

Ces succès dans les ZSP reposent sur deux axes de travail forts :

- **le premier concerne le lien permanent entre les forces de l'ordre et le Parquet.** Ainsi, la thématique de la violence faite aux femmes est particulièrement suivie dans ce cadre. Je souligne, à ce titre, le travail des pôles sociaux et psycho-sociaux au sein des commissariats. Ils permettent une prise en compte des victimes de façon plus apaisée et plus professionnelle et aident, avec l'ensemble des services concernés, notamment du Conseil Général et aussi des associations, à trouver une réponse globale et rapide à ces détresses.
- **Le second est le renforcement des liens entre les forces de l'ordre et la population, afin de mesurer l'évolution du sentiment de sécurité des habitants des quartiers** et de recueillir leurs appréciations sur les priorités de l'action des forces de l'ordre.

Ainsi, ont été créés au sein des trois ZSP des « groupes miroir ». Le fonctionnement de ces groupes qui réunissent, en dehors de tout cadre institutionnel des habitants des quartiers, des policiers et le Sous-Préfet illustre l'importance de renouer un dialogue direct afin de faire comprendre aux habitants les méthodes et les modalités d'action de la police.

3) **L'année 2014 a été marquée par la restructuration des services de la DDSP.**

Comme je l'avais annoncé l'année dernière, la DDSP a mis en place, depuis septembre 2014, une organisation fondée sur 9 « circonscriptions d'agglomérations », en lieu et place des 19 circonscriptions de police. Cette nouvelle architecture territoriale renforce l'efficacité des services de police, tout en permettant une présence aussi forte localement. Pour rappel, la réforme adoptée récemment maintient l'existence des 19 commissariats. Ils demeurent placés sous le commandement d'un responsable (officier ou un commissaire) identifié par la population et par les élus. Les brigades de roulement de jour et de nuit poursuivent leurs missions. Tous continuent

d'accueillir les dépôts de plainte et d'assurer le suivi des affaires courantes, jour et nuit. Ce maintien de la proximité et du contact est un engagement que j'ai pris auprès des élus, et il sera tenu. Dans tous les secteurs, nous avons essayé de trouver le meilleur compromis pour tenir compte de la géographie de ces secteurs.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan d'ensemble de cette réforme, mais je suis sûr qu'elle porte d'ores et déjà ses fruits.

4) **Enfin, permettez-moi de revenir sur deux sujets d'actualité :**

a) **Premier sujet d'actualité, les gens du voyage.**

Je sais que les maires et vous-mêmes êtes souvent préoccupés par les occupations illicites de propriétés publiques ou privées par des gens du voyage. Je l'évoque au chapitre de la sécurité, mais le sujet est aussi une problématique de cohésion sociale. Le Département est encore inégalement doté en aires de stationnement, et je salue l'action des élus qui ont véritablement rempli leurs obligations du schéma départemental, mais les objectifs ne sont pas encore tous atteints. Il est vital de parfaire l'ouvrage en achevant la réalisation des aires d'accueil manquantes et des deux aires de grand passage prévues dans des délais rapprochés.

Sur ce dernier point, je veux préciser que si j'ai pris l'initiative de proposer une aire de grand passage sur un terrain appartenant à l'Etat, à Poigny-la-Forêt, près de Rambouillet, ce n'est que pour me permettre de gérer des problématiques réelles d'ordre public. Je sais que cette proposition soulève des protestations localement, j'ai conscience que l'emplacement n'est pas idéal, pour le moins, mais les grands passages de l'été s'avèrent de plus en plus conflictuels lors de l'occupation de terrains privés ou publics, non destinés à cet usage. Il est impératif de trouver des solutions pérennes et créatives qui nécessitent une solidarité large des communes. J'ai déjà évoqué le fait que le Département était le bienvenu pour aider à la résolution de cette question qui dépasse tant les limites communales que celles des EPCI.

Nous devons tous ensemble trouver une solution qui nous permette d'accueillir les gens du voyage, comme le prévoit la loi. Ceux-ci ont le droit de stationner dans des conditions acceptables. Lorsque l'ensemble des terrains seront véritablement implantés, nous pourrons faire application des textes qui nous permettent de faire la police de ces terrains.

b) **Deuxième sujet d'actualité, la sécurité routière, notamment pour les deux-roues.**

Nous sommes dans une situation paradoxale et critique. Depuis plusieurs années, le nombre des accidents et des blessés est en baisse. Pourtant le nombre de tués continue d'osciller entre 40 et 50 depuis 2011.

L'action déterminée des communes et des services de l'Etat a permis d'obtenir en 2013 des résultats satisfaisants en matière de lutte contre l'insécurité routière. Cependant, un sujet me préoccupe beaucoup : le nombre de tués en deux-roues ! Il représente 16 tués sur les 39 personnes décédées que nous déplorons depuis le début de l'année 2014 (11 motards, 5 cyclistes). Mais plus précisément nous comptons 10 motards sur 24 tués depuis le mois de juin, soit 41 % des morts sur la route, ce qui est très au-delà de leur taux d'occupation de la voirie. Cette situation ne peut plus durer, c'est pourquoi j'ai demandé aux forces de l'ordre d'agir de manière résolue.

J'ai souhaité renforcer les actions de prévention : les « rencontres de la sécurité », organisées en septembre dernier, en ont été l'occasion.

Mais il faut aussi réprimer les comportements inadmissibles et délinquants des chauffards de la route. Des vies sont en jeu !

B. Un mot également sur la sécurité civile.

Vous verrez dans le rapport ce qui est fait pour maintenir la qualité de la réponse aux situations de crise. Le Conseil Général et les communes y contribuent grandement. La collaboration entre nos institutions est efficace. Je souhaite que nous maintenions ensemble ce même niveau de mobilisation indispensable qui est nécessaire au renforcement de notre capacité de résilience.

La sécurité civile, c'est aussi concrètement la gestion d'évènements de masse, ou encore les épisodes neigeux, pour lesquels le Centre Opérationnel Départemental a été déclenché à 5 reprises en 2013 avec l'envoi aux maires de messages d'alerte sous forme SMS.

C. Un mot enfin sur les relations du public avec l'administration.

Je voudrais vraiment saluer devant vous les fonctionnaires présents aux guichets de la Préfecture et des Sous-Préfectures qui délivrent chaque année de nombreux titres, des passeports – avec l'aide des communes – aux permis de conduire, en passant par les titres de séjour des étrangers.

Comme leurs collègues du Conseil Général, des communes et des grands services au contact du public tels que les finances publiques ou la CAF, ils accomplissent un travail indispensable et remarquable.

Si certains élus ont fait remonter l'allongement des temps de délivrance des passeports au début de l'été, qui a occasionné une gêne réelle aux usagers pendant plusieurs semaines, les mesures ont été prises pour un retour à la normale. J'espère que nous tiendrons désormais les délais de qualité qui nous sont imposés.

Afin d'améliorer encore l'accueil du public en Préfecture et dans les Sous-Préfectures, les services se sont inscrits dans des démarches « qualité » qui donnent satisfaction. De même, des travaux importants sont actuellement entrepris dans le bâtiment Europe de la Préfecture afin de moderniser les conditions de travail des agents et d'accueil et des usagers. Pendant ces travaux, les guichets ont été transférés rue Jean Houdon.

II. Le deuxième axe d'action vise à soutenir l'emploi et le développement économique.

Le chômage reste globalement stable dans notre département avec un taux de 7,2 % très inférieur à celui de la France métropolitaine (10,2 %), et à celui de la Région Ile-de-France (8,6 %). Ce taux reflète néanmoins de fortes disparités dans le Département en fonction des territoires et en fonction des publics. Il n'en demeure pas moins que notre département enregistre 62 190 demandeurs d'emploi de catégorie A, en augmentation de 6,9 % sur un an et 86 360 pour les catégories A, B, C.

A. Le nombre des jeunes demandeurs d'emploi reste élevé.

Ils représentent 15 % des demandeurs d'emploi de catégorie A. Près d'un jeune sur quatre est non qualifié. C'est dire l'importance de la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle. Pourtant, 1 924 emplois d'avenir ont été signés depuis l'entrée en vigueur du dispositif en 2012. Ces jeunes, éloignés de l'emploi et avec peu ou pas de formation, accèdent ainsi à un véritable contrat de travail et également à une formation le plus souvent qualifiante. J'insiste sur le fait que 37 % de ces emplois d'avenir sont occupés par des jeunes issus de zones urbaines sensibles.

L'effort continue de se porter sur des actions de formation au sein de ces contrats.

L'objectif fixé au Département pour 2014 pour le secteur marchand (264) est dépassé et celui du secteur non marchand sera également atteint (965 / 1 057) à la fin de l'année.

Mais contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les collectivités les plus gros employeurs...

À l'heure où notre pays connaît un taux de chômage des jeunes très élevé, nous devons pousser l'alternance et l'apprentissage qui constituent une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des plus jeunes.

L'objectif du Gouvernement de porter à 500 000 le nombre de jeunes formés en l'apprentissage en 2017. Un plan d'action régional a été mis en place pour agir à la fois sur l'image de l'apprentissage et mobiliser les entreprises à recruter des apprentis.

Avec environ 10 000 apprentis formés dans les 23 CFA du Département, les effectifs d'apprentis des Yvelines sont en baisse de 3 % par rapport à 2012. Les services de l'Etat sont mobilisés afin de contribuer au développement de l'apprentissage dans le Département notamment pour les niveaux de formation les plus bas (CAP, Bac pro). Il s'agit de mettre en place des actions concrètes afin de redonner à l'apprentissage l'image et l'intérêt qu'il mérite aussi bien de la part des jeunes et de leur famille que de la part des entreprises.

Nous mettons en place des expérimentations territoire par territoire. Nous sommes en train d'élaborer un programme spécifique avec l'ensemble des partenaires, notamment la Région et le Département sur la Vallée de Seine, qui nous paraît être un territoire emblématique.

B. Mais c'est la progression du chômage des seniors qui est la plus préoccupante.

Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (14 600 demandeurs d'emploi seniors à fin septembre 2014) a progressé de 11 % sur l'année écoulée.

Les aides versées dans le cadre du contrat de génération ont été doublées (8 000 euros) pour les entreprises qui recrutent simultanément un jeune et un senior, mais avec 619 demandes depuis mars 2013, nous restons très en deçà des objectifs fixés.

Par ailleurs, Pôle emploi a mis son énergie dans le développement des contrats uniques d'insertion : en 2014, le Département avait pour objectif de réaliser 2 822 CAE ; 2 531 ont déjà été signés de même que 824 CIE sur les 878 assignés. En la matière, la coopération avec le Conseil Général au profit des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi pourrait être approfondie. C'est un axe de

travail que nous nous sommes donné avec le Président et je souhaite que nous trouvions les moyens d'une meilleure synergie et d'une plus grande efficacité en vue de l'insertion des bénéficiaires par et vers l'activité économique.

La mobilisation pour l'emploi reste donc maximale. A cet égard la DIRECCTE, Pôle emploi et les missions locales accomplissent un travail considérable au quotidien, et je voudrais leur rendre hommage.

- C. **Le pacte de responsabilité et de solidarité**, qui engage les partenaires sociaux, les entreprises et les territoires jusqu'en 2017, s'est inscrit dans un ensemble de mesures prises depuis 2012 en faveur de la compétitivité des entreprises – la création de BPIFrance, le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, les 34 plans pour la réindustrialisation de la France, la réforme du marché du travail, le pacte de stabilité des finances publiques.

Ce pacte a vocation à donner de la visibilité aux acteurs économiques. Il poursuit l'objectif d'accélérer les créations d'emplois en permettant aux entreprises de retrouver leur compétitivité grâce à la baisse du coût du travail et de la fiscalité.

S'agissant du CICE, plus de 165 millions d'euros ont été à ce jour restitués aux entreprises des Yvelines.

Le Pacte porte également des mesures et une démarche de simplification de la vie des entreprises qui a recueilli un avis très favorable des chefs d'entreprise que j'ai rencontrés.

- D. **A travers les conventions de revitalisation du Département, des actions très concrètes viennent soutenir les entreprises et, en particulier, leur offre d'accès à des financements lors de leur création ou à l'occasion de leur croissance.**

Nous avons souhaité aller au-delà et créer des financements pour soutenir des entreprises rencontrant une difficulté conjoncturelle et qui n'étaient plus suivies par leur banque. C'est ainsi que, grâce au fonds de revitalisation PCA4 et avec les plateformes d'initiative locale du Département, a été mis en place, à titre expérimental, un fonds « soutien conjoncturel » aux TPE/PME qui a déjà démontré toute sa pertinence.

Nous travaillons désormais à la construction d'un fonds départemental mutualisé qui permettrait d'accompagner la restructuration de l'outil de production de certaines entreprises industrielles du Département et notamment celles situées en Vallée de Seine.

- E. **L'Etat soutient des centaines d'entreprises au travers de la mise en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi** (46 plans ont été notifiés en 2013, correspondant à 1 426 salariés ; en 2014, 37 plans notifiés pour 1 091 salariés) et au travers des dispositifs institutionnels, tels que la Cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE) et la Commission des chefs de services financiers (CCSF), ou encore d'outils tel que le cofinancement du chômage partiel (120 entreprises en ont bénéficié au 1^{er} semestre 2014).

Au-delà de ces constats, permettez-moi une réflexion sous forme d'interrogation. Certes, le Département possède de très nombreux atouts, mais un certain nombre de points ne méritent-ils pas une très grande vigilance ?

Nous sommes le premier département automobile et industriel d'Ile de France avec près de 87 500 emplois salariés pour 3 700 établissements. Mais depuis 10 ans l'industrie a supprimé 17 000 emplois, non compensés par le tertiaire.

Notre faible taux de chômage est-il le reflet d'un développement économique dynamique ou le résultat d'une migration positive de la population active occupée, c'est-à-dire d'Yvelinois qui travaillent à l'extérieur du territoire – 40% des actifs du département travaillent dans un autre département ? Dans un contexte d'évolution positive de l'emploi salarié (+ 0,2 % en Ile de France), le Département a perdu 600 emplois en 2013. Les secteurs de l'industrie, du commerce, de la fabrication de produits informatiques et électroniques ont été particulièrement touchés. Même si ce chiffre doit être relativisé par rapport aux 582 000 emplois du Département dont 373 000 dans les activités marchandes, doit-il s'analyser comme une inversion de tendance ?

III. Le troisième axe d'action consiste à soutenir l'offre de logements dans les Yvelines.

Lors de son discours le 25 septembre dernier au Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), le Premier Ministre a rappelé que « le logement » est une grande priorité du Gouvernement.

Afin de répondre à la nécessité pour chacun d'accéder à un logement, le Gouvernement a fixé un objectif de 500 000 logements, dont 150 000 logements sociaux.

Dans les Yvelines, les objectifs de la loi de territorialisation de l'offre pour le logement sont particulièrement ambitieux, avec un objectif de 9 025 logements à construire par an.

Le bilan de la TOL menée au cours de l'année 2014 a mis en avant une croissance constante de l'effort de production, le nombre de logements autorisés à la construction est passé de 6 100 à 8 520 entre 2010 et 2013.

Les objectifs l'année 2013 ont été remplis, avec un total de 3 225 logements locatifs sociaux (LLS) financés, soit une hausse de 40 % du nombre de logements financés par rapport à 2012.

Même si la crise ne favorise pas une dynamique en la matière, le Département des Yvelines doit poursuivre ses efforts, ce qui passe par une mobilisation de chacun : élus et collectivités pour ouvrir les droits à construire et aider financièrement les opérations, bailleurs pour adapter l'appareil de production aux enjeux et l'Etat pour financer, et aider au montage des projets et mettre à disposition des terrains à des prix accessibles.

L'objectif de 25 % de logements sociaux en 2025 a été rappelé par M. le Premier Ministre lors du discours à l'USH. L'effort de construction en logement social doit être particulièrement soutenu, notamment dans les communes qui disposent de peu de logements sociaux.

À l'échelle du département, la loi SRU modifiée par la loi Duflot du 18 janvier 2013, impacte 92 communes, dont 70 n'atteignent pas le taux requis de 25 %, et accusent pour certaines un déficit très important (taux de logements sociaux inférieur à 10 %).

Au titre de la triennale 2011-2013, dans les communes concernées, ont été financés au total 4 739 logements locatifs sociaux (LLS).

Le bilan de la triennale 2011-2013 a abouti au « carencement » de 8 communes. La prochaine triennale représente pour le département près de 8 000 logements, obligations très supérieures aux précédentes – du fait du passage du taux de 20 % à 25 % et de l'échéance d'atteinte de ce taux à 2025.

Compte tenu de l'importance des pénalités éventuelles, l'État va veiller à accompagner tout particulièrement des communes en grand déficit actuel et en difficulté pour construire du logement social en mobilisant non seulement les outils financiers, mais aussi tout l'arsenal juridique consolidé par la loi ALUR (mise en place de secteurs de mixité sociale dans les PLU, réduction du nombre de places de parking, dérogation aux contraintes de hauteur des bâtiments, ...). Ainsi, les 9 nouvelles communes entrées dans le périmètre « SRU » qui disposent de moins de 7 % de LLS, font l'objet d'une attention particulière dès à présent. Des contrats d'objectifs pour atteindre la prochaine triennale leur sont proposés dans le cadre d'un processus non obligatoire, partenarial et constructif.

S'agissant des aides de l'Etat, la dotation yvelinoise 2014 est en augmentation : 25 millions d'euros dont 8,1 millions d'euros de fonds Action logement. Cette augmentation traduit l'inflexion demandée par le Gouvernement en matière de production de logements sociaux et sur l'Ile-de-France, de la volonté d'un rééquilibrage Est-Ouest.

Par ailleurs, les services de l'Etat s'emploient à débloquer la construction de logements par :

- d'une part, la mobilisation du foncier public, à travers deux arrêtés du Préfet de Région :
 - o l'arrêté du 17 octobre 2013 établissant la liste régionale des terrains de l'Etat mobilisables aux fins de logement (Buc, Montesson, Plaisir, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-Le-Noble, Versailles, Viroflay, Rocquencourt (non cessible mais mobilisable) et Rambouillet ;
 - o l'arrêté du 16 octobre 2014 : liste régionale des terrains RFF, SNCF et RATP mobilisables aux fins de logement (Andrécy, Poissy, Vernouillet, Bonnières-sur-Seine, Trappes/Montigny-le-Bretonneux et Villiers-Saint-Frédéric) ;
- d'autre part, la simplification des réglementations (procédure intégrée pour le logement et mesures complémentaires d'allègements de la réglementation technique de la construction à venir) ;
- et enfin, l'Etat s'engage sur la rénovation de l'habitat, enjeu de développement durable et de qualité de l'habitat.

Je souhaite également insister sur l'importance du rôle des établissements publics fonciers, dont l'EPFY pour les Yvelines.

La décision du législateur de fusionner les établissements publics fonciers en un seul établissement public régional a certes fait débat ; mais il semble que le futur EPF régional soit amené à poursuivre la politique d'intervention foncière que l'EPFY a menée depuis sa création. Cela est tout à fait essentiel, dans la mesure où l'EPFY aujourd'hui, et l'EPF régional demain, apporte une importante

contribution à la priorisation des interventions foncières sur les communes soumises aux obligations de solidarité urbaine et en particulier aux communes carencées.

Je souhaite enfin indiquer que l'Etat sera attentif à terminer, dans les meilleures conditions, les 7 programmes de rénovation urbaine (PRU) et à engager les nouveaux programmes de rénovation urbaine dans le cadre des futurs contrats de ville.

Dans les Yvelines, les périmètres éligibles au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) sont en cours de définition. Ils seront validés en décembre 2014 par l'Agence nationale de Rénovation Urbaine. Des protocoles de préfiguration pourront être formalisés dès la signature des premiers contrats de ville, qui devrait intervenir entre la fin de l'année et juin prochain.

16 communes yvelinoises sont concernées par la définition de ces quartiers prioritaires.

Parmi celles-ci, 4 quartiers qui ont fait l'objet d'un premier programme méritent que les travaux soient poursuivis en termes de mixité sociale, de peuplement, de restructuration des centres, de démolition-reconstruction ou réhabilitation de logements vétustes. Il s'agit des quartiers populaires de Trappes-en-Yvelines, Sartrouville, Mantes-La-Jolie et Les Mureaux. Ces quartiers ont été proposés sur la liste nationale des quartiers les plus prioritaires.

7 communes anciennement concernées seraient aujourd'hui exclues du dispositif, mais pourront faire l'objet d'une veille dans le cadre des contrats de ville signés à l'échelle des agglomérations.

Je voudrais pour conclure ce chapitre dire deux mots du dispositif DALO – droit au logement. En 2013 la DDCS a reçu 3 393 recours – en augmentation de 25 % par rapport à 2012. En octobre 2014, nous sommes à 2 882 recours – un volume approximativement similaire. Le pourcentage des dossiers reconnus urgents et prioritaires est de 23 %.

La préoccupation majeure est donc dans le fait d'honorer ce droit et de trouver une solution de logement à ces ménages. Malgré l'utilisation du contingent préfectoral à hauteur de 50 %, sur les 4 050 ménages reconnus prioritaires depuis 2008, 65 % ont été relogés. 1 447 ménages restent en attente... J'en appelle à la mobilisation de tous les acteurs, pour résorber ces écarts.

IV. Le quatrième axe d'action concerne la Réforme des territoires.

Le Président de la République et le Gouvernement ont fait de la réforme territoriale une priorité.

Invité par le Président Larcher à s'exprimer devant le Sénat le 28 octobre dernier sur le sujet, le Premier Ministre a rappelé que « pour être plus forte, la République a besoin de renforcer ses territoires ».

La réforme territoriale doit ainsi permettre de consolider les acquis de la décentralisation, de tenir compte des changements et de réduire les fractures territoriales.

En Ile-de-France, la création du Grand Paris permettra de renforcer encore l'attractivité et le rayonnement de la Région capitale. La mise en œuvre du nouveau schéma régional de coopération intercommunale aboutira à la constitution d'intercommunalités plus fortes, pleinement armées pour porter les projets de développement des territoires.

A. La mise en place du Grand Paris

Les services de l'Etat dans les Yvelines sont pleinement engagés, dans le cadre fixé par le Préfet de Région, dans la mise en œuvre du projet du Grand Paris.

Il ne s'agit pas seulement d'un projet institutionnel, avec la création, au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris, mais d'un projet global qui repose sur trois priorités : le transport, le logement et le développement économique.

Pour chacun de ces chantiers, le temps des réalisations est aujourd'hui engagé.

S'agissant des transports, le Gouvernement, en partenariat avec les collectivités, s'engage à améliorer les conditions de déplacement par des investissements dans des infrastructures structurantes, parmi lesquelles la Ligne 18 du métro automatique, le prolongement du RER E à l'Ouest (EOLE), projet d'intérêt majeur pour notre Département et la création de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

Le Grand Paris Express, c'est 32,5 milliards d'euros d'investissements.

Le volet transport est en effet indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants; il est aussi un gage d'attractivité de notre région. Ce chantier majeur constitue enfin un enjeu fort en termes de création d'emplois par les compétences qu'il requiert pour les prochaines années : 15 000 emplois par an durant les travaux !

Le prochain CPER sera le cadre adapté pour identifier les projets majeurs du Département. Le Préfet de Région a reçu ce jour son mandat définitif de négociation. Nous pourrons donc engager rapidement les concertations.

Le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé que le volet « mobilité » fléchait 1,4 milliard d'euros au titre du Grand Paris. Sur ce volet, je milite pour la prise en compte des infrastructures essentielles – tant routières que ferroviaires – comme l'aménagement de la RN10 (couverture de Trappes et carrefour de la Malmedone), des échangeurs à Vélizy ou Satory (RD91/RN12), ou encore EOLE.

L'Axe Seine – qui sera l'ouverture maritime du Grand Paris – fait l'objet d'un traitement spécifique à travers un Contrat de Plan interrégional (CPIER) « Vallée de la Seine ».

Dans ce cadre, les Yvelines et particulièrement la Vallée de Seine ont des enjeux forts à faire valoir.

Outre Eole, c'est Ligne Nouvelle Paris Normandie qui est de nouveau sur les rails avec, parmi les trois priorités, le tronçon Paris-Mantes.

De même, le projet de port Seine Métropole, sur le territoire de la Confluence Seine-Oise, est parmi les projets identifiés, avec d'autres projets fluviaux (Limay et Triel-sur-Seine).

Tout est mis en œuvre pour convaincre que si l'Ile-de-France et le Grand Paris sont des locomotives pour la France, au sein de l'Ile-de-France, les Yvelines sont un des territoires qui contribuent fortement à cette dynamique. Ces territoires doivent être soutenus et accompagnés dans le cadre de la nouvelle contractualisation Etat-Région.

Les contrats de développement territorial, qui synthétisent ces enjeux et les engagements des partenaires pour y faire face, avancent bien ; je salue la mobilisation des collectivités en la matière, qui va nous permettre de lancer l'enquête publique pour le CDT Versailles-Grand-Parc-Saint-Quentin-en-Yvelines d'ici à la fin de l'année.

Pour ce qui concerne la Confluence, la démarche conserve toute sa pertinence et devra être reprise sous une autre procédure.

B. L'achèvement de la carte intercommunale dans les Yvelines.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit la poursuite de l'intercommunalité en Ile-de-France, avec la création de grandes intercommunalités regroupant au moins 200 000 habitants en grande couronne (sauf exceptions).

Les élus et l'Etat travaillent sur l'élaboration d'un schéma régional de coopération intercommunale portant sur des départements de grande couronne.

La dimension régionale voulue par le législateur doit nous inviter à prendre en compte les enjeux de développement des territoires, même parfois au-delà des frontières départementales.

La cohérence d'ensemble du schéma doit aussi s'apprécier à l'échelle régionale et également au regard de la future Métropole du Grand Paris, dont la création en petite couronne sera concomitante à la mise en place des nouvelles intercommunalités qui verront le jour en grande couronne.

C'est bien la même loi MAPTAM qui a prévu que cette démarche d'élaboration du SRCI intervienne concomitamment à la création de la future Métropole du Grand Paris, afin de créer les conditions d'un dialogue équilibré entre territoires de petite et de grande couronnes.

Pour cela, il faut concevoir des regroupements suffisamment ambitieux pour permettre à la grande couronne de trouver toute sa place aux côtés de la future métropole, en s'appuyant sur les principaux pôles de développement tels notamment que celui de Saclay.

C'est donc une vision d'avenir qui doit présider à l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale, qui corresponde aussi aux attentes des acteurs économiques.

C'est cette vision ambitieuse qui a conduit l'Etat à proposer des regroupements allant bien souvent au-delà du seuil de 200 000 habitants fixé par la loi pour les EPCI de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris.

Dans notre proposition, nous nous sommes attachés à nous appuyer sur un faisceau de critères objectifs : géographie physique, bassins de vie, pôles de développement économique, projets de territoires (intercommunalités existantes, OIN, etc.)... Tous ces critères méritent donc d'être pris en compte, mais j'insiste sur la notion de « faisceau » de critères : aucun de ces critères pris isolément ne peut suffire à justifier tel ou tel regroupement.

Bien entendu, il s'agit à ce stade d'un projet, que le Préfet de Région a soumis pour avis aux élus. Il correspond à la vision souhaitée par l'Etat au regard des enjeux actuels et à venir, mais cette vision doit naturellement être comparée à celle des élus concernés. C'est bien la mission qui est assignée à la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) pour les prochains mois.

Ainsi, cette première phase de concertation a désormais vocation à se poursuivre dans une nouvelle étape de dialogue, au sein de la CRCI qui aura la possibilité d'amender le projet qui lui est soumis.

Bien que contraint, le calendrier de travail donne le temps à ces échanges nécessaires. Il est très largement imposé par la loi :

- le Préfet de Région a présenté le projet de schéma régional à la CRCI le 28 août et a saisi pour avis l'ensemble des communes et EPCI concernés, qui disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis ;
- c'est donc à la fin du mois de novembre que nous disposerons de l'ensemble de ces avis ;
- dans l'intervalle, des échanges ont lieu notamment au travers des réunions de travail organisées conjointement avec le rapporteur général de la CRCI. Pour ce qui concerne notre département, deux réunions de secteur ont déjà eu lieu le 19 novembre dernier ; la réunion de secteur Paris-Saclay interdépartementale aura lieu le 1^{er} décembre prochain ;
- la CRCI sera réunie le 11 décembre pour un débat d'orientation portant sur le SRCI ;
- en l'état actuel du droit, le schéma régional devra être arrêté par les soins du Préfet de Région le 28 février 2015, mais cette date pourrait être reportée fin avril par la loi NOTR.

Je vous rappelle qu'à ce stade ce sont les élus qui tiennent la décision par le vote des amendements éventuels à la majorité des deux tiers d'une part de la CRCI et au sein de cette CRCI, de la CDCI ou des CDCI restreintes impactées par l'amendement. Le vote se fait secteur par secteur et les amendements dans l'ordre de plus «éloigné» de la proposition d'origine au plus conforme.

Au total, ces différentes étapes doivent nous permettre de donner toute sa place à la nécessaire concertation et aboutir à un schéma, nous l'espérons consensuel.

Mais dans la mesure, j'insiste, où aucune majorité qualifiée ne serait réunie secteur par secteur, c'est la carte d'origine qui s'imposera.

Sur notre territoire départemental, trois espaces sont concernés :

- la Vallée de Seine ;
- Les Boucles de la Seine : Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye ;
- Paris-Saclay.

Pour les deux premiers espaces, sans prétendre à un engouement, le consensus pourrait se faire sur les périmètres proposés moyennant quelques ajustements. La proposition qu'il convient de prendre en compte concerne le rattachement de la commune de Bezons aux Boucles de la Seine. Argenteuil a décidé de rallier la Métropole, laissant de ce fait Bezons, commune isolée qui n'a que le choix d'intégrer la communauté d'agglomération des Yvelines.

La situation de Paris-Saclay est plus complexe.

Ce territoire est actuellement composé de cinq EPCI et de deux communes supplémentaires éventuellement qu'il est proposé de fusionner en une seule communauté d'agglomération. Ce nouvel ensemble comporterait près de 800 000 habitants.

L'enjeu de l'Etat pour ce territoire Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay est de constituer un cadre institutionnel et opérationnel cohérent pour assurer le portage de ses grands projets, renforcer la visibilité du territoire, et permettre aux entreprises de mieux identifier leurs interlocuteurs. Paris-Saclay est un projet phare du Grand Paris. Son ambition est d'inscrire Paris et la France sur la carte des premiers pôles mondiaux de l'économie de la connaissance. Sur ce secteur, les amendements sont probables. S'ils sont validés par la CRCI, ils pourront avoir des conséquences sur les autres EPCI hors de l'aire urbaine ; je pense notamment au rattachement éventuel de Maurepas et Coignières à un ensemble urbain.

Sans faire d'anticipation sur la prochaine loi NOTR, il est envisagé de poursuivre la démarche d'élargissement intercommunal avec un seuil supérieur au seuil actuel... peut-être 20 000 habitants. Dans ces circonstances, l'espace « rural » du département sera affecté. Il me semblerait donc raisonnable d'attendre l'issue de la reconfiguration de l'aire urbaine avant de valider des évolutions dans le reste du département.

C. La réflexion sur l'évolution du cadre départemental.

Enfin, dans les Yvelines comme ailleurs, la question du devenir de l'échelon départemental a été posée.

Lors de son audition au Sénat le 28 octobre 2014, Monsieur le Premier Ministre a indiqué qu'aucune mesure concernant l'avenir des départements ne sera prise d'ici cinq ans. Ce délai sera utilisé pour préparer sereinement leur évolution avec l'aide du Parlement.

Le Premier Ministre a eu l'occasion de préciser, à l'occasion du Congrès des Départements de France à Pau le 6 novembre dernier : *« Après 2020, le paysage territorial aura évolué. Les régions auront de nouvelles compétences ; les intercommunalités structureront encore plus qu'aujourd'hui les territoires. Alors, le cadre départemental pourra évoluer [...] sereinement, et par étapes [...]. L'Etat est conscient du rôle essentiel que jouent les départements, échelon intermédiaire entre la région et l'intercommunalité, pour assurer les solidarités sociales et territoriales ».*

A court terme, les élections départementales, qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015, permettront de renouveler l'intégralité des actuels conseillers généraux, désormais dénommés conseillers départementaux. Le département des Yvelines comportera désormais 21 cantons pour lesquels sera élu un binôme homme/femme. Les services de la préfecture ont commencé à préparer activement cette échéance importante.

Conclusion :

Il y aurait encore un grand nombre de sujets à évoquer avec vous, mais j'ai déjà été trop long et je suis prêt à répondre à vos questions sur des thèmes que je n'ai pas eu le temps d'aborder, ou pas suffisamment en profondeur. Je voudrais encore une fois vous remercier pour le partenariat que nous conduisons, au quotidien, en faveur des habitants de ce département, que j'ai grand plaisir à sillonner

de nouveau. Je remercie également les directeurs représentant les différents services de l'Etat, pour leur présence aujourd'hui, leur sens élevé de l'intérêt général, et leur dévouement sans faille. Ils sont, comme moi, à votre disposition.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Préfet, je vous remercie de ce rapport. Qu'il me soit permis de vous dire ici mon admiration sincère et profonde. Cette admiration rejoint l'ensemble des serviteurs de l'Etat dans ce Département. Je veux leur dire toute notre reconnaissance pour être capables de faire ce qu'ils font, en croyant ce que vous dites. Car, Monsieur le Préfet, pardonnez-moi, mais nous savons bien dans ce département ce que sont les contes pour enfant. Je crois que c'est au Château de Breteuil qu'ont été entrepris les contes de Perrault, qui commencent toujours par cette formule : « Il était une fois ». Il était une fois un Etat charmant. Monsieur le Préfet, vous avez affirmé votre engagement et votre volonté, mais force est de constater qu'entre ces propos et la réalité, il y a plus qu'un décalage.

Je ne mets pas en cause la qualité des personnes, mais l'orientation politique donnée aujourd'hui à l'Etat. L'Etat prend depuis deux ans un certain nombre de mesures autoritaires, qu'il s'agisse de la disparition – ou non – des départements, qu'il s'agisse de la fusion – raisonnable ou pas – des régions, qu'il s'agisse du grand chambardement institutionnel des intercommunalités et en particulier, en région parisienne, de la création d'une métropole – dont on se demande bien quelles raisons, reprend les frontières d'un département disparu depuis 50 ans.

Monsieur le Préfet, il y a un autoritarisme croissant de l'Etat. Paradoxalement, il y a de moins en moins d'Etat. Je n'en donnerai qu'un exemple : l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le Département des Yvelines a reçu, au titre de la solidarité entre les territoires, la DGF de 145 millions d'euros en 2013. Nous avons bien entendu que la France allait mal. Nous avons bien entendu que le Gouvernement actuel cherchait désespérément un argent qu'il a dépensé de façon inconsidérée. Il nous est donc demandé de faire un effort ; nous en sommes d'accord. Nous sommes prêts à accepter une baisse d'un peu plus de 10 % de cette dotation, portée à 129 millions d'euros en 2014.

En revanche, l'annonce du passage de la DGF de 129 millions d'euros à 17 millions d'euros en quatre ans, c'est-à-dire une quasi-disparition de cette dotation, n'est pas seulement un acte financier autoritaire et un acte de mauvaise gestion, mais marque aussi et surtout le délitement de ce lien qui doit exister entre tous les Français, à travers la solidarité nationale. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, je voudrais vous interroger sur les actions envisagées par l'Etat pour revenir sur des bases raisonnables en matière de DGF, dans un cadre de recherche d'économies et non dans un cadre de disparition des nécessaires solidarités territoriales. Monsieur le Préfet, je propose que l'on recueille l'ensemble des questions de l'Assemblée avant de vous inviter à y répondre. Olivier Lebrun, vous souhaitez prendre la parole.

Situation financière des collectivités locales

OLIVIER LEBRUN – Monsieur le Préfet, il ne vous aura pas échappé que l'inquiétude grandit au sein des collectivités locales. Depuis plusieurs années, elles nagent dans un océan d'incertitudes, sur un radeau institutionnel des plus instables. Par-dessus le marché, elles semblent être devenues le bouc émissaire d'un gouvernement qui les montre du doigt comme seules responsables de la dérive des finances publiques. Quasi-disparition de la DGF départementale, péremption fixée à des niveaux

non supportables, non-compensation des allocations individuelles de solidarité : autant de moyens en moins pour le financement des compétences que les lois de décentralisation avaient pourtant confiées aux conseils généraux. Savez-vous par exemple que l'écart entre les sommes versées par Département au titre de l'APA, du RSA et de la PCH, et celles reçues de l'Etat en compensation, s'est progressivement accru pour parvenir à la somme astronomique de 100 millions d'euros par an pour le Département des Yvelines ? Le Département est attaché à sa capacité d'investissement. Sans énumérer ici l'ensemble des politiques du Conseil Général, nous pouvons en citer quelques exemples :

- les contrats ruraux et départementaux, qui permettent d'améliorer et moderniser l'offre d'équipements des communes ;
- les CDOR, qui ont relancé la construction de logements dans les Yvelines ;
- la politique en faveur de la petite enfance, qui permet, sur les compétences facultatives, d'accroître l'offre d'accueil des enfants yvelinois.

Or, les mesures annoncées vous nous mettre face à des choix impactants pour notre territoire. Nous risquons forts d'être contraints de renoncer à une partie de nos investissements, tout comme la plupart des autres collectivités soumises au même effet ciseau d'augmentation des dépenses obligatoires, combinée à la baisse violente de leurs dotations. Je vous laisse imaginer les conséquences d'un ralentissement, voire d'un blocage des investissements publics des secteurs comme le BTP. En termes d'emploi, cela contribuera à alourdir un chômage dont la courbe n'est pas prête à s'inverser, et qui viendra automatiquement gonfler à terme le nombre de bénéficiaires du RSA, augmentant ainsi nos dépenses obligatoires, etc.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans notre Département. A ce titre, je voulais savoir si vous aviez conscience, avec vos collègues des autres départements, de l'impact sur l'économie et l'emploi des nouvelles mesures annoncées pour réduire les déficits publics. Si oui, pouvez-vous faire passer le message à notre Gouvernement ? Si le Gouvernement continue dans cette vague d'austérité, de nombreux départements et de communes vont se retrouver dans l'incapacité de faire face à leurs dépenses obligatoires, et se retrouver ainsi en état de cessation de paiements, dont la conséquence inévitable est la mise de leur budget sous votre tutelle.

Pouvez-vous nous dire comment vous vous préparez à cette éventualité ? Disposez-vous de personnels qualifiés pour mener à bien cette mission ? Quelles mesures pourrez-vous mettre en œuvre pour redresser les comptes : augmentation des impôts locaux ou suppression de services à la population, avec le licenciement des personnels publics qui en assurent le fonctionnement ?

Enfin, les communes yvelinoises se sont vu notifier, à titre prévisionnel des baisses de la base de taxe d'habitation et certaines ont considéré des écarts considérables jusqu'à -15 % de leur base, alors même qu'elles ont accompli un effort considérable de construction de logements. Comment expliquez-vous ce phénomène, qui les pénalise très fortement à l'instant où elles préparent leur budget ?

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller Général. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. ALEXANDRE JOLY – Monsieur le Préfet, l'article 9 ter du Projet de loi de finances pour 2015 abroge l'article 1648 A du Code général des impôts. En d'autres termes, il supprime le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ignorant ainsi la valeur d'un engagement, en l'occurrence celui de l'Etat. Désormais, c'est une nouvelle dotation, visant à soutenir l'investissement local, dont la répartition sera assurée par l'Etat. Les départements se trouvent ainsi privés de la possibilité de soutenir leurs communes les plus défavorisées. Chaque semaine nous apporte son lot de surprises fiscales et de nouveautés taxatoires, à tel point qu'il devient impossible de savoir à brève échéance comment bâtir le budget de nos collectivités. Passons sur le fait qu'avant de grever le Département des Yvelines de plus de 21 millions d'euros en supprimant le FDPTP, c'est notre DGF que nous voyons fondre comme neige au soleil. La nouvelle DGE octroie 75 millions d'euros supplémentaires aux départements, mais combien au Département des Yvelines ? Selon quels critères ces fonds seront-ils alloués ?

J'ajouterai que cette dotation d'équipement ne saurait compenser la baisse, sans commune mesure, de notre dotation de fonctionnement. Les modalités de répartition de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement local n'ont pas été précisées. Tout au plus, sait-on qu'elle financera prioritairement les projets d'investissement en faveur de la transition énergétique, de l'accessibilité, de la revitalisation des centres bourgs et de l'accueil des populations nouvelles et que les collectivités bénéficiaires de la péréquation ciblée, seront bénéficiaires du nouveau fonds.

Aujourd'hui, c'est au tour de nos communes de se voir privées des 21 millions d'euros du PDPTP. Ce sont plus de 2 millions d'euros alloués par le Département qui sont supprimés sans aucune garantie sur la pérennité de cette somme substantielle pour une commune de 32 000 habitants. Ce fonds représente environ 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune et 423 millions d'euros du budget de l'Etat. A ce stade de la discussion parlementaire, cette enveloppe serait destinée à soutenir l'investissement local par ventilation vers d'autres dispositifs et une compensation aux communes éligibles à la DDU cible d'environ 36 millions d'euros. La ville de Houilles n'étant plus maintenant éligible à la DSU, il s'agira donc d'une perte sèche de recettes équivalant à deux points de fiscalité, 21 % des charges de fonctionnement des services et 9 % des charges de personnel. La réduction des dotations d'Etat va plonger les collectivités locales dans une impasse financière, à moins qu'elles ne diminuent de 30 % leurs investissements, selon un rapport du Sénat. Ce qui, pour certaines collectivités, au regard de leurs engagements antérieurs, ne sera même pas possible. L'impasse budgétaire est telle que la fiscalité locale servira de variable d'ajustement.

Monsieur le Préfet, alors que le Département n'est pas encore privé de l'ensemble de ses compétences, comment justifier la suppression de cet outil de péréquation ? Pouvez-vous nous assurer que le Département pourra, à l'avenir, continuer à soutenir l'investissement des communes qui le composent afin de promouvoir l'attractivité et le développement équilibré de son territoire ? Pouvez-vous rassurer les communes auparavant bénéficiaires de ce fonds en leur garantissant à l'euro près des montants de dotation identiques ? Comment justifier une telle recentralisation au profit de l'Etat, quand le Gouvernement et le Chef de l'Etat nous présentent leurs multiples tentatives de réforme territoriale, au nom de la décentralisation ? Merci Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT – Merci mes chers collègues. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – Merci Monsieur le Président. La situation budgétaire de la France est préoccupante. Il nous appartient à tous de trouver des voies d'économie sur les 50 milliards d'euros que l'Etat envisage d'octroyer aux collectivités. Sur les 11 milliards d'euros validés par l'Etat, une répartition a

été effectuée entre les régions, les départements et les communes à proportion de leurs recettes réelles de fonctionnement. Les régions contribuent à hauteur de 12 %, les Départements 31 % et les blocs communaux 56 %.

J'ai conscience que la DGF du Département est impactée par les éléments de péréquation. En revanche, le Département des Yvelines bénéficie d'une évolution positive de sa dotation de péréquation urbaine, avec 17 millions d'euros. Il importe de faire en sorte que la solidarité entre les départements puisse avoir lieu. Nous savons bien que cette solidarité se fonde sur des critères objectifs, qui prennent en compte à la fois la richesse et les taux d'imposition.

S'agissant de l'intervention de M. Lebrun, je n'imagine pas une seconde, Monsieur le Conseiller Général, que nous allons mettre les communes sous tutelle. J'ai évidemment confiance en la qualité des élus et en leurs qualités de gestion pour savoir qu'ils s'adapteront aux nouvelles règles qu'on leur impose. Nous ne pouvons à la fois affirmer vouloir protéger et développer l'investissement des communes, et considérer que la dotation de fonctionnement est supprimée, alors qu'elle est transférée à l'euro près vers la nouvelle dotation. Je ne peux garantir que la Ville de Houilles récupèrera les 2 millions d'euros qu'elle percevait du FDPTP. En revanche, la même somme sera bien délivrée au travers de différentes dotations pour soutenir l'investissement des communes. Les 423 millions d'euros de la dotation d'équipement des territoires ruraux se répartissent à raison de 205 millions d'euros sur l'abondement de la DETR, 33 millions d'euros pour le développement urbain et 73 millions d'euros pour les dotations générales d'équipement des communes et des Départements. Plusieurs communes en difficulté de ce Département verront leurs dotations augmenter au titre de la solidarité.

Je ne peux garantir que chaque commune retrouvera la réalité des dotations précédentes puisque les critères d'attribution ont évolué. Ce ne sont pas des dotations de fonctionnement qu'il convient de mettre en place, mais un accompagnement pour permettre aux communes d'installer les équipements nécessaires à l'installation de populations nouvelles. Tel est le cœur du sujet que nous avons à traiter, en matière de solidarité. Ce sont les mêmes sommes, bien qu'elles soient dirigées différemment. Je ne peux vous laisser dire que nous portons un mauvais coup, à l'investissement des collectivités par le fait même que nous remplaçons une dotation de fonctionnement par une dotation d'investissement. Pour autant, nous faisons remonter au Gouvernement les difficultés des collectivités locales pour s'adapter à ce nouvel environnement et essayons d'accompagner les communes.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet. Nous sommes rassurés par votre lucidité, mais je ne suis pas certain que nous soyons rassurés par vos réponses à proprement parler. J'ai bien noté que la péréquation DSU serait portée à 17 millions d'euros. Dans quatre ans, nous pourrions alors en conclure que cela double notre DGF. Entre temps, nous aurons perdu 80 %. Nous ferons les comptes ensemble, Monsieur le Préfet.

Education

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Karl Olive, Maire de Poissy.

KARL OLIVE – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, vous n'êtes pas sans savoir que la réforme scolaire occasionne un surcoût qui risque fort de plomber les comptes de nos collectivités. En effet, il est demandé aux communes de dégager des budgets considérables pour occuper les enfants sur le temps périscolaire, alors que le Gouvernement réduit les dotations de l'Etat aux

mêmes communes et accentue les mécanismes de péréquation (3,7 milliards d'euros en moins pour les collectivités). Le coût estimé pour la mise en place de trois heures d'activités périscolaires se situe en moyenne entre 250 et 300 euros par élève. A ce jour, l'Etat verse 50 euros par enfant au titre de fonds d'amorçage. Certes, la CAF contribue à hauteur de 50 centimes d'euro par enfant, dans la limite de 3 heures et de 36 semaines – plafonnés à 54 euros par élève et par an, mais toutes les communes ne sont pas éligibles à l'aide spécifique des rythmes éducatifs. De plus, comme l'aide est versée annuellement sur la base des heures effectuées par chaque enfant, le montant reste aléatoire. A ce jour, nous ne sommes plus dans l'école de la République car il existe de fortes disparités entre communes. Certaines villes ont choisi de faire porter le coût, ou une partie du coût des activités périscolaires aux parents. Certaines ont mis en place des activités gratuites. D'autres ont soit transféré le centre de loisirs du mercredi matin à l'après-midi, soit allongé les temps de récréation, soit allongé les horaires d'entrée et de sortie.

L'Association des maires des grandes villes de France a réalisé une enquête auprès des grandes villes. Cette réforme se traduit par un surcoût de l'ordre de 2 millions d'euros par ville. Monsieur le Préfet, dès lors que l'Etat détient la compétence en matière d'organisation du temps scolaire, pourquoi n'a-t-il pas assumé totalement les conséquences financières de ses décisions, au lieu d'imposer aux élus une réforme coûteuse, inutile et décriée qui risque de mener à terme à une augmentation des impôts locaux ou à une suppression d'autres services à la population ? Vous allez me répondre qu'il existe le fonds d'amorçage, mais quid de sa pérennité après 2016, et de tous les frais qu'il ne couvre pas ? Cette réforme a accentué les injustices car toutes les communes ne disposent pas des moyens pour assurer le même encadrement périscolaire. Comment comptez-vous faire pour réduire ces inégalités ? Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller Général. Monsieur Lequiller, vous avez la parole.

PIERRE LEQUILLER – Monsieur le Préfet, la loi Peillon incite l'enseignement à l'apprentissage à l'aide du numérique. Cependant, restent à la charge de la collectivité l'achat et la maintenance du matériel. Le remplacement du matériel informatique des communes représente dans les Yvelines un investissement de 2,250 millions d'euros par an, auquel il convient d'ajouter le coût des abonnements. A cela s'ajoute la récente annonce du Président de la République d'équiper tous les élèves de 5^{ème} de tablettes environ 700 000 tablettes pour la rentrée 2016. Dans le contexte de baisse des dotations, comment l'Etat compte-t-il permettre au Département la mise en œuvre et la pérennité de ce projet ? L'Etat a-t-il l'intention de décider de tout, y compris du choix du matériel pour l'ensemble des collégiens de France, ou s'agira-t-il d'une aide financière aux Départements permettant à ceux-ci de définir un accord avec les communautés scolaires, les parents d'élèves, les services académiques pour trouver des solutions locales adaptées ?

Deuxièmement, je souhaiterais évoquer la situation des cités scolaires et notamment celle de nos deux lycées internationaux, confrontés à des problèmes de sécurité. Si le système région/Département a pu fonctionner dans le passé, il est aujourd'hui complètement gelé. J'ai demandé à la Vice-Président du Conseil Régional de venir sur place. Nous avons obtenu l'inscription de ces lycées au plan décennal régional. Il aurait mieux valu que les lycées et collèges soient regroupés, sous la férule du Département. Afin de pallier toute problématique financière, cela devrait se faire à titre expérimental dans le cadre d'une convention entre le conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil Général. Cette nouvelle répartition des compétences permettrait une meilleure continuité pédagogique, avec un meilleur espace numérique de travail, un renforcement de la liaison entre la 3^{ème} et la 2nde. Merci de nous éclairer sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Pae ailleurs, je trouve extraordinaire qu'on aborde les futures élections cantonales sans connaître les compétences du Conseil Général. Vous allez me répondre que cela ne me concerne pas, puisqu'un découpage très habile contre lequel j'ai fortement protesté m'a amené à ne pas me représenter. Néanmoins, je souhaite vous demander ce que vous avez décidé en matière de compétences délivrées au Conseil Général.

Un décret stupéfiant est celui du 24 octobre relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, qui modifie la représentativité du Conseil Général au sein des conseils d'administration des collèges. Désormais, ce sont deux représentants du Conseil Général qui y siègeront. Ce décret s'applique à partir du 3 novembre. Il est précisé que si les représentants du Conseil Général n'ont pas été nommés, ils ne pourront être sollicités qu'à titre consultatif. Cela signifie que les représentants du Département – c'est-à-dire les payeurs – ne pourront pas participer à la discussion sur le budget des collèges. Avez-vous trouvé une dérogation à ce décret, qui sème l'émoi auprès des chefs d'établissements, des gestionnaires des établissements et des conseillers généraux ?

Enfin, vous avez dit que le CICE avait atteint 165 millions d'euros dans le Département. Je souhaiterais obtenir des précisions sur son application.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Lequiller. Nous avons une dernière question de Monsieur Sylvestre.

ANDRÉ SYLVESTRE – Monsieur le Préfet, la médecine scolaire a pour mission de veiller au bien-être des élèves, de contribuer à leur réussite scolaire et de les accompagner dans leur parcours individuel et collectif. Nous dénombrons un médecin scolaire pour 10 000, voire 15 000 élèves. L'un de collègues n'a plus de médecin scolaire depuis cette année. Quant aux collègues George Sand, Sully, ainsi que Camille Claudel, ils ne disposent pas d'une infirmière à temps complet. Alors que les effectifs augmentent continuellement, que les missions sont accrues au gré des différentes législations, les médecins sont paradoxalement de moins en moins nombreux. Leur rôle est pourtant essentiel, a fortiori dans un contexte de crise, où les enseignants font face à des publics souffrant de problèmes médico-sociaux et comportementaux en forte augmentation. Dans l'attente de la refondation de la politique éducative de santé scolaire, en coordination avec le projet de loi de santé, quelles dispositions d'urgence envisagez-vous, Monsieur le Préfet, pour pallier cette problématique, préjudiciable aux conditions d'apprentissage des élèves et attentatoire à l'esprit fondateur de notre école républicaine, l'égal accès au savoir ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller Général. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – Je répondrai en premier lieu à l'incidente de Monsieur Lequiller au sujet du CICE. Les entreprises liquident le CICE à des dates différentes. Par conséquent, nous n'avons pas encore la vision globale des liquidations des entreprises. Je rappelle que le CICE, qui représentait 4 % de la masse salariale en 2014, sera porté à 6 % en 2015. Si vous souhaitez des explications complémentaires, nous pourrions vous transmettre une fiche.

S'agissant de l'éducation, la réforme de rythmes scolaires n'est pas en premier lieu celle des activités périscolaires, mais celle de l'école. L'école de la République reste l'école de la République et l'ensemble des heures de cours sont toujours maintenues. Je rappelle aussi que le fondement même de cette réforme est de permettre de meilleurs apprentissages, par un lissage des heures sur la semaine permettant aux enseignants d'avoir de élèves plus à l'écoute. Le cœur de cette réforme a

toutefois des conséquences sur les collectivités en termes d'accueil, d'occupations périphériques et périscolaires. Il y a toujours eu des différences entre les communes dans le domaine des occupations périscolaires. Entre les enfants de Paris et les enfants d'Emancé, je présume qu'il existe encore de grandes différences, bien qu'Emancé ait accompli des choses absolument remarquables.

CHRISTINE BOUTIN – Absolument. Merci Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET – Je ne sais pas quelle sera la loi de finances pour 2016. L'Etat décidera peut-être du prolongement de l'aide. Au sein du Département, 106 PET ont été reçus et validés à ce jour, ce qui démontre que les communes sont entrées dans ce schéma. Peut-être que certaines se sont engagées dans la mise en œuvre de la réforme de façon trop ambitieuse, ou au contraire pas assez ambitieuse. Cependant, les choses se mettent en place. Je pense que le sujet du périscolaire ne peut être analysé en dehors du sujet scolaire. L'évaluation devra donc permettre de mesurer si cette réforme a permis aux enfants d'apprendre mieux, plus facilement et ainsi de réduire les inégalités scolaires. Donnons du temps au temps. Il ne semble pas que les parents considèrent que leurs enfants sont plus fatigués aujourd'hui qu'hier. Cependant, cela méritera d'être évalué.

Par ailleurs, nous avons passé avec un certain nombre de communes des conventions pour le développement du numérique dans l'enseignement scolaire. Devant cette évolution inexorable de l'enseignement, le Président de la République a indiqué qu'il était nécessaire d'organiser une concertation. Le Président n'a donc pas imposé la mise à disposition d'une tablette à tous les élèves de 5^{ème}.

PIERRE LEQUILLER – J'ai compris qu'il avait dit que l'Etat installerait des tablettes dans toutes les classes de 5^{ème}.

M. LE PREFET – Le Président de la République a simplement annoncé une concertation en vue du déploiement du numérique. Je ne peux préjuger de l'issue de cette concertation, qui aura lieu au début de l'année prochaine. Le numérique est une évidence. Savoir comment le déployer et à quel rythme est une nécessité de réflexion. En ce sens, je vous renvoie à la concertation.

En ce qui concerne les cités scolaires, Monsieur le Député, j'ai pensé un instant que vous demandiez à l'Etat de revenir mettre de l'ordre entre la Région et le Département.

PIERRE LEQUILLER – Non.

M. LE PREFET – Je pense que le Département est mieux placé que la Région pour connaître l'évolution des compétences dédiées aux départements. Une loi sera sans doute discutée au Parlement, préalablement à la publication de l'instruction de la Préfecture. Nous réfléchissons tous à la meilleure organisation territoriale de l'Etat, pour éviter les redondances et les dépenses inutiles. L'Etat et les institutions publiques ont besoin de se réformer dans leur globalité. Le Parlement est le lieu adapté pour ce débat.

Par ailleurs, il serait effectivement souhaitable que les Conseillers Généraux puissent délibérer dans des conseils d'administration auxquels ils sont plus que partie prenante. Nous verrons comment prendre en compte cette réflexion de bon sens.

S'agissant de l'intervention de Monsieur Sylvestre, 30 postes de médecin scolaire ont été pourvus sur les 38 nécessaires. Les 13 médecins à temps partiel n'ont pas permis de compenser l'écart. En outre, le Département compte actuellement 184 infirmières, soit 160 infirmières à temps plein. J'ai bien conscience de l'importance du travail que ces médecins et infirmières ont à fournir. L'Education Nationale accomplit un effort maximum pour pourvoir les postes qui lui sont alloués.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet.

Aménagement du territoire (transports, logements)

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Monsieur le Vice-Président Raynal.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, dans la boucle de la Seine sont prises aujourd'hui des décisions qui auront un impact considérable sur notre territoire. Je pense au port d'Achères et au développement d'une plate-forme multimodale. Cette nouvelle centralité devrait, à l'horizon 2030, permettre un accueil de 10 000 à 15 000 nouveaux résidents, et au développement de la confluence. Je me réjouis de ces projets et des perspectives de développement qui en découlent.

Pourtant, ces projets doivent impérativement s'accompagner du développement d'infrastructures de transports, sans laquelle la Vallée de la Seine ne saurait se développer de façon cohérente. Je pense au bouclage de la 104, seul moyen d'accès à la plate-forme multimodale d'Achères. Je pense également à Eole. Autant de projets de tracés dont l'avenir, faute de financement, apparaît plus qu'incertain. L'engagement financier sincère de l'Etat est indispensable au développement de la Vallée de la Seine. En mars dernier, un journal paraissant le dimanche a annoncé en titre : « Tout est prêt pour le prolongement vers l'Ouest du RER E... sauf l'argent ». Il manque entre 3 et 4 milliards d'euros. Le bouclage de la 104 est évalué, en fonction des différents tracés, entre 4 et 5 milliards d'euros. La tangentielle Ouest attend également ses financements. Dans le document de 64 pages que vous nous avez remis, il faut attendre la page 58 pour que l'on lise quelque chose correspondant aux préoccupations des infrastructures, sous la forme d'un tableau sans commentaire.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous préciser si l'Etat entend financer l'ensemble de ces infrastructures ou le cas échéant, lesquelles il financera ? Pouvez-vous nous garantir l'inscription de ces financements indispensables au développement de la Vallée de la Seine ? Pouvez-vous nous indiquer quel montant l'Etat entend y consacrer ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Vice-Président. La parole est donnée à Monsieur Level.

DANIEL LEVEL – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, il était une fois, au milieu de la France, un joli Département. Mais, au cours des dernières décennies, la réglementation en matière de construction et principalement de logements, a souffert de nombreux changements. Nous avons vu naître des PLU permettant aux communes, par la décentralisation, de décider de leur urbanisation et donc de leur volonté de permettre de construire sur leur territoire de façon différente, créant ainsi des Villages de caractère. Ajoutons à cela le fait qu'elles se sont vu imposer, par la loi SRU, la contrainte de respecter un nombre de logements sociaux nécessaires de 20 %, ce chiffre ayant été porté ensuite à 25 %, voyant le nombre de communes carencées dans notre Département croître de façon considérable. Parallèlement, vous réduisez nos dotations à la même vitesse que vous augmentez nos pénalités SRU. L'autonomie de décision des élus vient de subir une nouvelle contrainte, par la loi ALUR dont l'objectif, entre autres, vise à réformer les documents d'urbanisme

issus de la loi SRU avec pour principaux enjeux de limiter la consommation d'espace et de faciliter la production de logements par la suppression de la surface minimum pour qu'un terrain soit constructible.

Aujourd'hui, la disparition du COS suscite une crainte réelle de densification non encadrée du tissu urbain et nous inquiète sur le devenir du libre choix des élus, concernant la gestion de leur commune. Monsieur le Préfet, si l'on y ajoute quelques gadgets éphémères tel que le dépassement de COS pour performance énergétique avec l'arrivée du PLU intercommunal, ne croyez-vous pas que nous n'ayons plus à terme la fierté du si bon vivre yvelinois et que les effets producteurs de la décentralisation mutent de façon tragique en effets ravageurs de la déconcentration ?

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller Général. Je donne la parole à Monsieur Delaporte.

OLIVIER DELAPORTE – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, je voudrais attirer votre attention sur les difficultés de l'Office public de l'habitat interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY), dont le rôle devrait être majeur dans la politique du logement. Aujourd'hui, qui dirige véritablement cet organisme ? Respecte-t-il ses objectifs de production ? Quelle est sa situation financière ?

Il existe une question collatérale qui concerne la situation de l'OPIEVOY, que vous avez évoquée indirectement dans la presse régionale, en parlant de la possibilité d'une liquidation dans le cas où la région refuserait d'en assumer la gouvernance d'ici 2016. Cette annonce représente un chemin extrêmement périlleux pour de nombreuses collectivités, qui ont donné des garanties à l'organisme sur des emprunts contractés par cet organisme, et qui représentent probablement près d'une centaine de millions d'euros. Le risque tient à une restructuration financière, ayant pour conséquence, d'engager la responsabilité des communes à une époque où elles sont souvent exsangues. Monsieur le Préfet, je voudrais vous demander quelques éléments à ce sujet.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Delaporte. La parole est à Madame Aubert.

MARIE-HELENE AUBERT – Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui, de nombreuses résidences de bailleurs sociaux sont de vraies passoires énergétiques, obligeant le Conseil Général et le CCAS des communes à mettre en place des aides financières conséquentes pour aider les habitants à payer de leurs factures de gaz et d'électricité. Ces difficultés sont en progression de plus en plus forte chaque année, mettant en danger les budgets des ménages, voire le paiement de leur loyer. Parallèlement à la nécessité de construire des longtemps, n'y aurait-il pas aussi urgence à obliger les bailleurs à rénover leurs parcs de logements ? L'Etat, en tant que tutelle des bailleurs, peut-il avoir des montants très incitatifs, voire coercitifs pour cela ? Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame Aubert. La parole est à Monsieur Deligné.

FRANCOIS DELIGNE – Merci Monsieur le Président. Mes questions portent sur le projet de métro automatique dit du Grand Paris. Dès l'origine du projet, les élus saint-quentinois et yvelinois se sont mobilisés pour que ce transport structurant desserve notre département. En juin 2012, j'avais attiré votre attention sur la nécessaire intégration urbaine de la ligne 18. Des réponses m'ont été apportées et je vous en remercie. Notre préoccupation porte désormais sur des enjeux connexes, au nombre de trois. Premièrement, les lignes du Grand Paris ont été intégralement définies, mais la ligne 18 comprend encore deux options de tracé. Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous préciser à quel moment nous aurons la connaissance du tracé choisi ? Deuxièmement, pouvez-vous nous confirmer

qu'un seul dossier d'enquête publique sera ouvert pour l'ensemble de la ligne 18 ? Cela permettrait de minimiser les délais et de gagner en cohérence. Enfin, pouvez-vous nous confirmer que l'implantation des gares sera accompagnée des moyens nécessaires pour réaliser les indispensables connexions avec les réseaux de transport et de circulation existants ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Deligné. La parole est à Monsieur Vignier.

MICHEL VIGNIER – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, la sécurité routière relève de la compétence de l'Etat. Les forces de l'ordre ont enregistré une réduction significative des infractions routières et du taux de mortalité sur les routes. En 2012, notre Département dénombrait 48 décès contre 47 en 2013. J'ai été amené à aborder ce sujet à la suite d'un accident récent, dont a été victime un collégien à Meulan sur la RD922. Les radars automatiques fixes jouent un rôle important dans le comportement des conducteurs, et diminuent non seulement la vitesse de façon importante, mais aussi les infractions. Je suis déjà intervenu à deux reprises dans cette assemblée pour demander de renforcer la sécurité sur la RD922, soit par une signalisation renforcée soit par une remise en état du tunnel. En ce qui vous concerne, il s'agit bien de la politique de mise en place des radars automatiques ou des radars de tronçon. Comptez-vous poursuivre cette politique de sécurité routière par la mise en place de nouveaux radars ? D'autre part, je réitère ma demande d'installer un radar sur la RD922 pour protéger les piétons et essentiellement les collégiens. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller Général. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – Monsieur Raynal, l'Etat a bien conscience de la très grande nécessité d'améliorer les infrastructures dans l'Ile-de-France et notre département. En ce qui concerne Eole, le Premier Ministre s'est engagé très clairement sur sa volonté de faire aboutir le projet. Le développement de la Vallée de Seine nécessite que l'on prenne en compte les infrastructures, comme la MPF. C'est la raison pour laquelle je participe aux comités territoriaux de l'Eure et des Hauts-de-Seine. La situation des gares à Nanterre est un sujet majeur. Le Gouvernement, le Préfet de région et la région ont pleinement conscience de l'importance de ce tracé.

De la même manière, nous avons parfaitement conscience de l'importance de la voie fluviale et de la manière de l'équiper. Le CAPIER prendra en compte ce développement. Je ne traiterai pas aujourd'hui de la 104. Un travail devrait être effectué sur la desserte routière de cet espace.

En ce qui concerne les logements, Monsieur Level, la densification est malheureusement une notion à prendre en compte. Nous ne pouvons à la fois préserver ce qui fait la qualité de vie de ce territoire, à savoir son agriculture, ses forêts et ses espaces et laisser perpétuellement grignoter ces espaces par une ville qui s'étale. Pour les communes les plus handicapées, nous souhaitons utiliser toutes les opportunités qu'offre le foncier pour leur permettre de répondre à leurs obligations, sans dénaturer l'espace. Les modifications imposées par la loi ALUR vont d'ailleurs nous permettre de jouer sur tous les leviers. Les maires restent responsables de l'occupation de leurs sols et de la vision de leur territoire, mais doivent intégrer la nécessité de construire. Ce chemin critique ne peut trouver sa solution qu'à travers des concertations. En ce sens, il importe de repenser le cœur de ville.

La mort de l'OPIEVOY est programmée puisque la loi a prévu que le Préfet de Région saisisse l'organisme pour savoir s'il intègre cet office public au niveau régional. La loi ne prévoit plus d'offices publics interdépartementaux. Comme aucun des départements ne détient 50 % du « capital » de l'office public OPIEVOY, et comme aucun département ne peut se prévaloir de prendre en charge l'OPIEVOY pour en faire un office public départemental, il faudra bien procéder

à sa liquidation. Je prends acte du fait que les Départements du Val d'Oise et des Yvelines ne participent plus au Conseil d'administration. En tant que commissaire du Gouvernement dans cet office public, je ne peux que considérer que cet office n'est pas empêché de fonctionner. Je ne sais pas quelles seront les modalités de la liquidation, si celle-ci a lieu. Le Conseil Général reviendra-t-il au Conseil d'administration dans cette perspective ? Il vous appartient d'en décider.

Madame Aubert, la relation que nous entretenons avec les bailleurs s'inscrit dans le cadre d'un partenariat permanent. Je ne suis pas sûr qu'il faille placer cette relation dans le cadre d'une obligation. Les bailleurs sont aussi les premiers intéressés à rénover leur parc et faire en sorte que la dépense thermique soit la mieux contrôlée possible. Nous sommes engagés pour faire en sorte que les bailleurs rénovent leur parcs et offrent à leurs occupants une meilleure qualité de vie.

En ce qui concerne la ligne 18, Monsieur le Conseiller Général, je souhaite vivement qu'une enquête publique unique ait lieu sur l'ensemble du tronçon de l'Essonne et des Yvelines. Pour parvenir à ce résultat, le tracé doit être validé. Une réunion de concertation a d'ailleurs lieu le 4 décembre. SGP s'est vu contraint à un plan d'optimisation de 3 milliards d'euros. Par conséquent, les choix techniques sont de deux ordres : il s'agit de réaliser soit une gare souterraine, soit une gare aérienne. Par ailleurs, le décret constitutif prévoit que nous ne pouvons pas déplacer la gare de plus de 400 mètres. La question du caractère multimodal de la gare sera sans doute le thème de la réunion du 4 décembre.

S'agissant de la sécurité routière, Monsieur le Conseiller Général, j'examinerai précisément la situation. D'une manière générale, nous avons accompli des efforts. Nous pouvons encore monter des marches supplémentaires, en s'emparant des thématiques des motos et de piétons – y compris hors agglomération. Actuellement, nous utilisons un radar fixe. Peut-être pouvons-nous déplacer les radars installés dans des zones moins accidentogènes, ou recourir à d'autres solutions. J'examinerai avec mes services comment apporter une réponse plus précise à la sortie des collèges.

M. LE PRESIDENT – Merci le Monsieur le Préfet. Nous allons désormais aborder l'avant-dernier chapitre. La parole est donnée à Monsieur Richard.

Intercommunalité

LAURENT RICHARD – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, le Gouvernement nous annonce une nouvelle carte qui nous laisse pour le moins perplexes. Si les contours de nos intercommunalités rurales restent peu ou prou les mêmes, l'on ne peut en dire autant des zones urbaines denses. Accolée à la Métropole du Grand Paris, Versailles Grand Parc absorbe quelques communes et intercommunalités voisines, regroupant 800 000 habitants. Face à de tels mastodontes, subsistent des communes plus rurales, dont certaines ont été contraintes de revoir le fléchage de leurs conseillers communautaires. En effet une récente décision du Conseil d'Etat a censuré la possibilité pour les communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération de négocier entre elles une répartition des sièges de conseillers communautaires. Désormais, pour les petites communes, la voix du maire, souvent seulement représentant de sa commune au sein d'un conseil communautaire, pèse bien peu. Quel est l'objectif poursuivi pour la constitution d'intercommunalités à la maille du Département ? Quelles seront les compétences de ces intercommunalités de 800 000 habitants ? Seront-elles identiques à celles des intercommunalités rurales ? Dans des zones rurales, comment garantissez-vous que le maire restera décisionnaire de l'avenir de sa commune ?

Enfin, je souhaiterais que vous nous rassuriez en nous garantissant qu'il n'y aura pas un Département des Yvelines à deux vitesses : l'une pour la zone urbaine et l'autre, pour la zone rurale ; l'un privilégié, l'autre délaissé. Le juste échelon administratif de la France est la commune. C'est notre construction historique. Son partenaire privilégié est le Département. Or, il me semble que la carte des intercommunalités ne tient pas compte de cette spécificité. Merci Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT – Merci. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – La Constitution préserve la commune, premier lieu d'exercice de la démocratie. Jusqu'à preuve du contraire, l'intercommunalité ne s'est faite que pour essayer de donner à nos populations des mutualisations de services et de projets qui ne pouvaient plus être réalisés à l'échelle de la commune. Le phénomène intercommunal est donc un phénomène issu des communes – qu'il importe de rationaliser.

Le cœur du pouvoir municipal, en dehors du pouvoir régalien, porte sur la maîtrise du sol. Le Maire est aujourd'hui l'élu le plus connu, reconnu et apprécié par l'ensemble de nos concitoyens. Nous n'avons jamais réussi à fusionner les communes depuis 1970, car la commune reste une entité culturelle forte de notre société. Certaines solidarités doivent sans doute s'exercer au niveau départemental. Par exemple, aucun maire ne peut accepter la charge d'installer une aire de grand passage pour les gens du voyage, sans le soutien et la compensation des autres territoires. Si nous affirmons que le Département est un lieu de solidarité, voici un beau sujet sur lequel il pourrait exercer sa solidarité. L'intercommunalité a grossi en taille, car nous avons besoin d'un échelon supracommunal. Le Département, s'il est maintenu, devra trouver sa place dans cet espace. Bien que le Premier Ministre envisage trois types de Département, la commune reste la base.

En ce qui concerne les très grandes intercommunalités, comme Paris-Saclay, n'est-il pas temps de mettre en place une vraie gouvernance politique de la Vallée de Seine ? La réponse sera entre les mains des élus. Encore une fois, l'intercommunalité est une nécessité. Elle ne vient pas tuer la commune, même si une partie des compétences de la commune s'exerce dans un cadre différent.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet. A chaque fois qu'un sujet embarrasse l'Etat, comme les gens du voyage, vous pensez spontanément à une institution comme la nôtre. Nous abordons désormais le chapitre de l'action sociale avec Monsieur Fournier.

Action sociale

GHISLAIN FOURNIER – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, le nombre de mineurs isolés étrangers accueillis dans le Département ne cesse d'augmenter. De deux en 2009, il est passé à 229 en 2013. Les départements sont tenus d'assurer cet accueil, mais n'ont plus les moyens de le faire correctement. Ces mineurs sont confiés, par une ordonnance de placement provisoire, à l'aide sociale à l'enfance. Dès qu'il arrive sur le territoire, le mineur fait l'objet d'une mise à l'abri, puis d'une évaluation et d'une orientation. A ce titre, un montant forfaitaire de l'Etat (250 euros par jour et par enfant) est octroyé au Département, dans la limite de cinq jours. Or, le coût annuel moyen d'une prise en charge s'élève à 67 500 euros. Cette dépense va croissante d'année en année, au rythme de la décroissance des moyens de l'Etat.

Monsieur le Préfet, avez-vous une proposition de partenariat efficace pour mettre en synergie les services de l'Etat et les services du Département ? Par ailleurs, une fois la minorité établie, la protection et le suivi éducatif doivent être mis en place le plus rapidement possible. Que comptez-

vous mettre en place dans ce domaine pour la scolarisation de ces mineurs ? Enfin, la circulaire prévoit que la préfecture doit organiser dans les meilleurs délais une réunion globale en direction des intervenants locaux (Conseil Général, juridictions, services de l'Etat, associations impliquées). Certains contacts ont été pris, mais aucune réunion de ce type n'a encore été organisée. Avez-vous une date à nous proposer ?

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Fournier. La parole est à Monsieur le Vice-Président Delaporte.

OLIVIER DELAPORTE – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, la situation de l'emploi dans les Yvelines est loin d'être aussi satisfaisante qu'on le prétend parfois. Pôle emploi semble avoir de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi. Pour des raisons de réorganisation, un certain nombre de sites ont été supprimées, complexifiant ainsi les démarches de recherche d'emploi. A l'époque, des partenariats dynamiques avec les réseaux locaux nous avaient été annoncés pour suppléer les suppressions d'agences. La réalité est tout de même moins positive. Merci de nous dire, Monsieur le Préfet, ce que vous envisagez pour renforcer ces partenariats et relancer le dynamisme de Pôle Emploi dans les Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Vice-Président. Monsieur Sylvestre, vous avez la parole.

ANDRE SYLVESTRE – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, faute de structure adaptée dans les Yvelines, de nombreuses personnes handicapées sont envoyées en hébergement dans le secteur privé. La presse s'est fait l'écho de conditions déplorables de prise en charge dans certains établissements privés, qui semblent donner la priorité au critère de rentabilité. Ainsi, certains pensionnaires sont parfois livrés à eux-mêmes. Le nombre de places d'hébergement est insuffisant dans notre Département. Pour tenter de résoudre cette situation, un accord cadre a été ratifié en 2013 entre la France et la Wallonie. L'Etat français s'est également engagé à créer 30 000 places d'hébergement avant 2019. Pourriez-vous nous confirmer que les financements seront bien au rendez-vous et nous préciser le nombre de places supplémentaires dont pourrait bénéficier notre département, et à quelle échéance ? Il semble également nécessaire de réfléchir à des projets coordonnés entre l'Etat, les collectivités territoriales et le Département pour mutualiser le financement des projets des associations locales. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. La parole est à Monsieur Tissier.

JOEL TISSIER – Merci Monsieur le Président. Pour certaines personnes âgées à mobilité réduite, le champ social a toujours été la seule possibilité d'obtenir un toit. Faut-il encore que celui-ci soit adapté à leur mobilité. Pourquoi rencontrons-nous dans les Yvelines une difficulté à construire des HLM réservés aux personnes âgées ? Est-il possible de faire évoluer les textes pour permettre à ceux qui souhaitent de quitter un logement situé au troisième étage, et ainsi obtenir un logement locatif aidé de plain-pied, même doté d'une surface moindre, sans subir une augmentation de loyer du fait du passage d'un logement ancien à un logement neuf ? Enfin, Monsieur le Préfet, vous n'êtes pas sans savoir que trouver des terrains où construire des logements sociaux n'est pas chose aisée. Est-il donc bien opportun d'exiger de construire des logements à plus de 50 mètres, si bien que des certaines sont immobilisées ? Compte tenu du prix du foncier à proximité du centre-ville, ce luxe est difficile à financer.

M. LE PRESIDENT – Merci. La dernière question de ce chapitre est posée par Monsieur Vignier.

MICHEL VIGNIER – Merci Monsieur le Président. Tous les ans, un nombre croissant de personnes étrangères sans logement arrive dans les Yvelines. Le 115 les place dans les hôtels, où les conditions d'hébergement sont parfois déplorables. L'Etat doit jouer son rôle, tant en termes de contrôle des conditions sanitaires d'hébergement dans les hôtels qu'en termes de financement d'un hébergement d'urgence. En outre, les communes et le Département doivent prendre en charge les enfants de ces familles dans les écoles et les collèges. Ainsi, aux Mureaux, 77 jeunes migrants étaient scolarisés en 2013. En 2014, 92 nouveaux élèves issus du 115 ont été accueillis. A ce jour, ce sont près de 153 écoliers et collégiens dont la scolarité est prise en charge par la commune et le Département – soit près de 25 000 euros d'impayés de cantine scolaire. Ne pensez-vous pas opportun de réfléchir à un mécanisme de régulation des dotations de l'Etat pour faire face aux variations de ces flux migratoires ? Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'accueil de ces familles, mais compte tenu du coût croissant que cela représente pour les collectivités, l'Etat ne devrait-il pas prendre sa part dans le financement de la solidarité ?

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Vignier. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – Monsieur Fournier, nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les administrations dans ces circonstances. Un protocole, signé le 31 mai 2013, prévoyait la mise en place d'une cellule nationale. Des réunions ont été organisées en novembre 2013, en mai 2014 et une autre réunion aura lieu prochainement. Il importe de trouver les moyens adéquats pour vérifier la minorité, le caractère isolé et mettre en place les procédures qui s'imposent et surtout travailler au contrôle des fraudes aux documents administratifs. Nous avons un vrai travail de fond à fournir, dans le cadre d'un partenariat étroit entre les services de la justice et les services de l'administration. Si nécessaire, ce partenariat doit être renforcé.

En ce qui concerne la situation de l'emploi, nous avons dans les Yvelines une délégation de Pôle emploi extrêmement impliquée et motivée. Tous les jours, je constate un travail étroit entre Pôle emploi, les missions locales et les développeurs du territoire. Il est toujours possible d'améliorer le partenariat, mais tous les acteurs du territoire s'évertuent à apporter la meilleure réponse possible. Je dois reconnaître la très grande fluidité de l'information entre les partenaires, bien que nous subissions un certain nombre d'aléas. Je suis bien conscient que nous ne faisons pas tout. La mise en œuvre de la politique de l'emploi repose sur un réseau d'acteurs, dont Pôle emploi a besoin pour dynamiser sa propre mission de placement et d'indemnisation.

En ce qui concerne l'accueil des adultes handicapés, dont une grande partie dépend du Conseil Général, le Département compte 75 établissements et services pour enfants, soit 2 755 places d'accueil. Pour 2013, nous avons pu sauver 122 places supplémentaires. Les difficultés rencontrées par notre département porte sur deux points : l'accueil des adultes en situation de handicap psychique et l'accueil des enfants autistes. L'ARS lancera avec le Conseil Général un appel à projets pour créer de nouvelles places d'accueil des adultes handicapés. L'ARS lancera également, seule cette fois, un projet en direction des enfants autistes pour la mise à disposition de 17 places en institut médico-éducatif et 17 places dans les établissements spécialisés. Pour le relogement des personnes à mobilité réduite, plusieurs dispositifs existants favorisent l'accessibilité puisque les logements neufs sont construits aux normes PMR. Le déplacement des personnes nous pose une grande difficulté. Nous sommes confrontés non seulement à des différences de loyer, mais aussi à des exigences personnelles.

Enfin, le 115 est une vraie problématique pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Toute personne sans abri sur le territoire doit pouvoir appeler le 115 pour pouvoir être logée. En raison de l'insuffisance des structures d'hébergement, une réponse peut être apportée par la mise en convention d'hôtels. Cet hébergement est pris en charge par l'Etat. Le 115 des autres départements d'Ile-de-France peut trouver une solution d'hébergement. Le Préfet de Région a bien eu conscience de notre difficulté à mener l'accompagnement social de ces personnes. C'est la raison pour laquelle un contrat a été signé avec la Région. Conformément à la volonté du Gouvernement, nous devons essayer de réduire le recours à l'hôtel, sans porter atteinte au droit à l'hébergement. Nous devons donc travailler à une meilleure fluidité de l'ensemble des « parcours résidentiels », en gérant mieux les flux. Le coût de cette prise en charge par l'Etat est absolument considérable.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet. Nous allons à présent examiner les questions diverses. La première est posée par Madame Jean.

Divers

JOSETTE JEAN – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, vous êtes chaque année interrogé par nos soins sur la question des gens du voyage. Cet été encore, des sols ont été occupés de façon illégale. S'il est bien un domaine pour lequel le Gouvernement ne nous promet pas de réforme, c'est celui-ci. Vous allez sans doute me répondre que les dispositifs législatifs et réglementaires existent déjà, que les modalités de stationnement des gens du voyage sont définies par la loi du 5 juillet 2000, dont l'objectif général est d'établir un équilibre entre d'une part, la liberté et l'aspiration des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et d'autre part, le souci des élus locaux d'éviter des installations illicites, susceptibles de porter atteinte au droit de propriété et d'occasionner des troubles à l'ordre public. L'objectif de cette loi, vous en conviendrez, est loin d'être atteint.

Soyons réalistes. Les obligations fixées par cette loi ne correspondent pas aux besoins. Les aires, qui représentent déjà un coût important pour les collectivités, restent trop peu capacitaires pour accueillir des familles qui se déplacent par groupe de 30 à 50 caravanes minimum, et ce d'autant moins que l'on assiste aujourd'hui à l'occupation partiellement sédentaire des aires existantes. Les familles, refusant de se dégroupier, cherchent et occupent par défaut en toute illégalité des terrains privés ou publics dans des conditions sanitaires déplorable et indignes. Cela génère, est-il besoin de le rappeler, des tensions entre les gens du voyage et riverains, un coût pour la collectivité et les particuliers qui doivent remettre en état les terrains illégalement occupés. Aucune participation financière n'est exigée des gens du voyage pour la remise en état des terrains, le ramassage des ordures ménagères, la fourniture d'eau et d'électricité. C'est cela aussi qui nourrit l'incompréhension et exaspère les riverains.

C'est par une coordination des grands passages, que seul l'Etat a les moyens et les capacités d'organiser, en lien avec les organisations représentatives des gens du voyage, que l'on pourra améliorer la situation. Or, cette coordination n'existe pas. Dans sa réponse au sénateur Didier, le Ministre de l'Intérieur a indiqué que le Gouvernement était déterminé à améliorer la gestion en amont des grands passages, en lien avec les associations et souhaitait développer des dispositifs de médiation, afin de favoriser le dialogue avec les gens du voyage et les pouvoirs publics en vue de limiter le stationnement illicite. Forte de mon expérience sur le terrain, je m'interroge sur la détermination du Gouvernement en la matière. J'espère que vous pourrez nous dire qu'il est enfin prévu d'agir afin de faire évoluer cette situation, et surtout que vous nous le prouvez avant la fin de l'année prochaine, pour que nous n'ayons plus à inscrire une question à ce sujet.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame Jean. Certaines questions peuvent aussi être des vœux pieux, Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET – C'est un souhait que je partage. Je souhaite évidemment que nous parvenions à améliorer, en premier lieu, l'information des autorités préfectorales sur les grands passages. Nous ne sommes prévenus que d'un passage sur trois et devons donc gérer les implantations de façon très aléatoire. Je vais essayer de recréer la fonction de médiateur afin qu'à défaut d'un cadre coercitif, l'on se donne les moyens de traiter ces événements comme des manifestations prévisibles. Dans le Département, 65 arrêtés préfectoraux de mise en demeure de quitter les lieux ont été pris en 2014. Les deux terrains de grand passage sont des éléments de réponse déterminants. Si nous disposons de deux terrains de grand passage, nous serons probablement en capacité de prendre les mesures policières et administratives nécessaires pour faire cesser les occupations illicites. Dans le cadre d'un litige précédent, l'avocat a posé la question suivante : « Est-il plus illégal de dégrader les biens publics, alors que le maire ne respecte pas la loi en mettant à disposition les terrains nécessaires ? » Nous sommes dans un régime de droit. Si le schéma n'est pas respecté, nous sommes obligés de passer par des procédures longues pour faire admettre l'occupation illégale d'un terrain.

Si nous voulons trouver une solution à cette question, il faudra finaliser la carte des aires d'accueil et appliquer le schéma. Je connais toute la difficulté de trouver des aires de grand passage. Je souhaite que nous puissions en trouver une dans le sud des Yvelines, dans le consensus. Nous avons l'obligation collective de faire en sorte que la loi soit respectée. J'ai l'intention de trouver un terrain de grand passage avant de quitter ce département.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet. La dernière question est posée par Monsieur le Conseiller Général De La Faire.

OLIVIER DE LA FAIRE – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, vous avez affirmé que la sécurité était l'une de vos priorités. Or, depuis le début de l'année, les forces de sécurité publique de notre département sont en pleine réorganisation. Les districts de police se regroupent et au final, la police s'éloigne des citoyens. Il en va de la réorganisation des forces de sécurité comme de la réorganisation des forces territoriales ; la taille n'est pas un argument pertinent, tant qu'elle continue à éloigner dans un cas le décideur de l'électeur et de l'autre, le protégé du protecteur. Bien sûr, il ne s'agit pas encore de fermer les commissariats ou les gendarmeries. Ces regroupements ont pour but de masquer pour un temps la baisse des effectifs de sécurité publique dans notre département. De nos jours, la dextérité du commandement ne se mesure plus au nombre des interpellations, mais bien plus à sa capacité à manipuler les chiffres.

M. LE PREFET – Monsieur le Conseiller Général, quel procès d'intention !

M. LE PRESIDENT – Poursuivez, Monsieur le Conseiller Général.

OLIVIER DE LA FAIRE – Faire des commissaires des statisticiens n'a jamais permis de faire reculer la délinquance. Monsieur le Préfet, les hommes et femmes qui ont choisi de mettre leur vie au service des concitoyens ne l'ont pas fait dans une logique comptable. C'est un crève-cœur, pour un maire, de savoir que la police nationale ou la gendarmerie dont il dépend ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener à bien ses missions. Bien qu'on leur répète que tout va bien, nos concitoyens s'échinent à avoir le sentiment que l'insécurité progresse. Le fait de ne plus voir les fonctionnaires de police patrouiller dans leurs rues les rend anxieux. Monsieur le Préfet, je souhaiterais qu'au-delà du seul aspect comptable, vous preniez la bonne mesure du traumatisme que représente la perte d'un

commissariat ou d'une gendarmerie pour la population et les élus. Nous avons glissé vers une police d'intervention, qui se mobilise suite à une réquisition. Bien sûr, le Gouvernement a mis en place les ZSP. Si ce dispositif connaît un certain succès, il déplace surtout les problèmes dans leur immédiate périphérie. Traiter les points chauds en y renforçant les effectifs est une bonne chose, tant qu'on ne déshabille pas le voisin pour ce faire. Or, compte tenu de l'opacité des données relatives aux effectifs, c'est précisément ce sentiment qui prédomine chez les élus locaux.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous prendre l'engagement qu'aucune fermeture de commissariat ou de gendarmerie n'interviendra au cours d'une réorganisation des forces de sécurité publique du Département ? Pouvez-vous nous indiquer, sur les quatre dernières années, le nombre de départs en retraite et de mutations hors Département intervenus dans la gendarmerie et la police, ainsi que le nombre de nouvelles affectations ? Dans le même esprit, et compte tenu de la modification des périmètres induite par la réorganisation en cours, pouvez-vous nous indiquer si l'Etat-major considère, à l'instar de celui des pompiers, qu'un délai de réponse minimal entre un signalement et l'arrivée des forces de sécurité est envisagé ? Enfin, pouvez-vous aussi nous communiquer le nombre de véhicules en mission de surveillance, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, dans le Département des Yvelines sur les trois dernières années ?

M. LE PRESIDENT - Merci Monsieur le Conseiller Général. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PREFET – Monsieur le Conseiller Général, la réforme de la police ne s'est pas faite pour des problèmes d'effectifs. Pour faire face à ces phénomènes de grande ampleur, il faut constituer de vrais groupes d'enquête. L'efficacité globale de la police et de la gendarmerie réunies s'est largement améliorée. Grâce à la volonté du Parquet, la réponse pénale est tout à fait exceptionnelle dans notre département. Le mouvement organisationnel de la police est donc une nécessité. Cette réorganisation inclut une mutualisation des fonctions (logistique, back-office), la création de groupes d'enquête efficaces sur les principales problématiques et enfin, le maintien de la proximité.

Par ailleurs, les effectifs de police ont subi quelques réductions ces dernières années, essentiellement en raison du non-renouvellement d'un policier sur deux. Le Gouvernement actuel a créé des effectifs supplémentaires, dont nous commençons à voir les fruits. Des chiffres précis vous seront communiqués. Par rapport à l'effectif de référence, nous relevons effectivement un écart. Parmi les postes vacants, l'on dénombre pour le Département 2 postes de commissaire, une vingtaine de postes d'officiers et 97 postes d'agent de police. Cependant, la réduction des effectifs est enrayée et j'espère que les effectifs vont progressivement remonter. Lorsqu'on recrute un gardien, une année est nécessaire pour le former et l'affecter. En outre, il faut bien reconnaître que les départements de la grande couronne ne sont pas nécessairement les plus prisés des fonctionnaires.

Par ailleurs, le Département dispose des lignes de transport les plus sûres de l'Ile-de-France. La vidéoprotection permet une rapidité d'intervention. Je pense que la réforme de la police permet d'apporter un meilleur service aux citoyens en termes de sécurité.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Préfet. Je vous remercie d'avoir participé à cette importante séance. Nous allons lever la séance pour quelques minutes, avant d'examiner les délibérations à l'ordre du jour.

La séance est suspendue de 12 heures 55 à 13 heures.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés notifiés inférieurs à 207 k euros entre le 1^{er} octobre et le 10 novembre 2014 conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner.

Le Conseil général donne acte à Monsieur le Président de la communication de cette liste.

M. LE PRESIDENT – En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014 doit être signée par tous les élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à son adoption.

C'est pourquoi un document sera soumis à votre signature au cours de la séance d'aujourd'hui afin d'attester de votre présence lors de l'examen de ce dossier.

Modification de la représentation du Conseil Général au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

M. LE PRESIDENT – Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche modifie, à compter du 3 novembre 2014, la représentation des collectivités locales, dont les conseils généraux, aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Nous sommes actuellement représentés au sein de ces instances que par un seul conseiller général dit « titulaire » qui peut, le cas échéant, être remplacé par un « suppléant ».

Nous disposons maintenant de deux représentants aux conseils d'administration des collèges publics.

En conséquence, je vous propose que pour chaque collège, le conseiller général désigné comme suppléant devienne en plus du titulaire actuel le second représentant de notre collectivité.

Vous trouverez sur vos tables le projet de délibération correspondant à cette proposition.

Le Conseil général adopte à l'unanimité le projet de délibération qui lui est soumis par Monsieur Le Président..

Politique C06. Etre attentif à la sécurité des Yvelinois. Convention de financement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines pour la réalisation de son programme d'investissement 2014

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Cette délibération porte sur la délivrance d'une subvention départementale d'investissement d'un montant maximal de 2 000 000 euros visant à financer les investissements 2014 du SDIS.

Cette délibération a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4573 à l'unanimité.

***Développer les compétences humaines. Ressources humaines. Adaptation des moyens.
Suppression d'emplois***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé de supprimer deux emplois de chargé de mission. Cette démarche vise à prendre en compte l'évolution de l'organisation de la DGA Ressources, présentée au CTP des 19 juin et 9 octobre 2014.

Cette délibération a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4615 à l'unanimité.

***Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Projet de
Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014.***

CHRISTINE BOUTIN, *rapporteur* – Ce projet de Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014 fait apparaître une diminution totale du besoin de financement de 13,3 millions d'euros, essentiellement sous l'effet des variations de la section d'investissement. En ce qui concerne la section de fonctionnement, le solde positif de 3,6 millions d'euros provient principalement de la revalorisation des baux des gendarmeries. Il est également constaté une baisse de crédits en dépenses de 2,4 millions d'euros, les besoins liés au RSA et à l'enfance étant compensée par des ajustements sur d'autres postes. Enfin, les mouvements sur la section d'investissement présentent un solde positif de 9,7 millions d'euros.

Cette Décision Modificative a obtenu l'avis favorable à la majorité de la Commission des Finances et des Affaires générales avec une abstention de vote..

ANDRE SYLVESTRE – Les élus de gauche s'abstiendront.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4621 à la majorité. – Abstention de vote des membres du groupe des Elus de gauche.

***Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Fonds
départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les
mutations à titre onéreux. Répartition de l'exercice 2013***

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Le montant à répartir auprès des 193 communes bénéficiaires s'élève à 11,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2013, soit une diminution de 8 % par rapport à 2012. La taxe additionnelle est fixée à 1,20 %.

Lors de la séance du 21 novembre 2008, trois critères ont été retenus pour opérer cette répartition :

- un tiers du produit du fonds a été réparti en fonction de l'inverse du potentiel financier par habitant de la commune ;
- un tiers du produit a été réparti au prorata de la longueur en kilomètres des voies communales ;
- un tiers du produit a été réparti au prorata de la population communale.

Je vous propose de reconduire ces critères à l'identique.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4622 à l'unanimité.

Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Vote du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet la hausse du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement de 0,7 point, conformément à la proposition de la Loi de finances. Il s'agit de faire face aux augmentations de dépenses liées à l'augmentation de l'allocation RSA et aux mesures prises concernant la DGF et la péréquation. Au total, 50 millions d'euros sont prélevés sur les recettes départementales en 2014 et plus de 73 millions d'euros en 2015. Entre 2013 et 2017, la DGF passera de 145 à 17 millions d'euros, soit une ponction de 128 millions d'euros sur quatre ans. Dans le même temps, le Département devra verser près de 120 millions d'euros de péréquation entre 2013 et 2016. Enfin, le reste à charge sur AIS s'élève à 113 millions d'euros entre 2013 et 2016.

Compte tenu du contexte, nous vous proposons de porter le taux de la taxe de publicité foncière à 4,50 %, au lieu de 3,8 %. Cette augmentation sera combinée avec un effort en maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Si nous pouvons revenir en arrière, nous le ferons bien volontiers.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Finances et des Affaires générales

M. LE PRESIDENT – A titre personnel, cette délibération me contrarie profondément. C'est la première fois qu'en tant qu' élu local, je propose une augmentation d'impôt. Je considère que l'arme fiscale est à utiliser plus qu'avec modération.

Un article du *Parisien*, paru lundi, démontre combien les décisions prises au sommet de l'Etat vont provoquer des effets en chaîne, à travers l'augmentation de la fiscalité locale. Les collectivités sont asphyxiées. Par exemple, nous devons prévoir une augmentation du budget de RSA de 18 millions d'euros l'année prochaine. Des économies sont naturellement envisagées, puisque les recettes supplémentaires attendues de l'augmentation de la taxe de publicité foncière (39 millions d'euros) sont déjà quasiment consommés par la réduction annoncée de 37 millions d'euros de la DGF.

« L'avantage » de cette délibération tient au fait qu'elle ne concerne que les Yvelinois qui souhaitent opérer une transaction immobilière au cours de l'année à venir. La Chambre des notaires indique que le marché immobilier est en baisse en volume et en prix. Nous avons donc essayé de prendre la mesure nous paraissant la moins difficile pour les ménages yvelinois.

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Quelques mois après avoir lancé cette opération, le Gouvernement a indiqué qu'il ponctionnerait de toute façon 0,35 % aux départements, qu'ils augmentent ou non la taxe.

M. LE PRESIDENT – L'effet est encore plus cruel que nous ne pouvions l'imaginer.

FRANCOIS DELIGNE – A la suite de la suppression de la taxe professionnelle, notre majorité départementale avait voté une augmentation de 14,8 % pendant ce mandat.

HERVE PLANCHENAUT – Après 10 ans de stabilité.

M. LE PRESIDENT – Je ne doute pas qu'aucune mairie ne sera à l'abri d'une augmentation de la fiscalité avant la fin de l'année. Cette situation est d'autant plus contrariante que 100 % des candidats s'étaient engagés en faveur de la stabilité fiscale. J'insiste sur le fait que cette stratégie fiscale est une stratégie défensive, à laquelle nous sommes contraints. Nous ne pouvons pas voter le budget en déficit, pour ensuite négocier avec Bruxelles le report de sanctions éventuelles.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4668 à l'unanimité.

Rendre la culture accessible, valoriser le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier. Acquisition d'une parcelle à Chevreuse

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération porte sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°178 appartenant à la Commune de Chevreuse, afin de faciliter les besoins en stationnement du public venu visiter le Château de la Madeleine. Nous avons convenu d'acquérir cette parcelle pour un euro symbolique. Les travaux d'aménagement sont estimés à 10 000 euros TTC, auxquels s'ajoutent des frais de transaction de 5 000 euros.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Cette acquisition est d'autant plus nécessaire que le personnel du parc utilise le parking visiteurs.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4515 à l'unanimité.

Etre attentif à la sécurité des Yvelinois. Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines. Travaux relatifs aux logements. Protocole d'accord transactionnel

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération concerne la signature d'un protocole transactionnel avec la compagnie LLYOD'S SYNDICATE BRIT, en vue d'indemniser le Département à hauteur de 62 753 euros suite à la non-conformité du parking de la gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4590 à l'unanimité.

Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable. Cession de parcelles à Triel-sur-Seine

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Cette délibération vise la cession au profit d'un particulier des parcelles départementales cadastrées section BZ n°379 et 381, situées sur le territoire de la Commune de Triel-sur-Seine. Ces parcelles ont été acquises par voie d'expropriation par le Département suivant acte du 21 mars 1996, dans le cadre du projet de liaison des routes

départementales n°1 et 154 à Triel-sur-Seine, Vernouillet et Médan. Du fait de la réalisation du projet, ces parcelles ne présentent plus d'utilité pour le Département. Nous avons donc proposé de les rétrocéder. L'ancien propriétaire de la parcelle BZ 379 a formulé une proposition pour un prix net global de 80 000 euros, conforme à l'estimation des services fiscaux.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4599 à l'unanimité.

Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois. Collège George Sand à Magnanville. Travaux de ravalement de la SEGPA. Protocole d'accord transactionnel multipartite

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération vise la signature d'un protocole transactionnel tripartite, en vue d'indemniser le Département à hauteur de 77 248 euros, suite aux désordres apparus après les travaux de ravalement du bâtiment du collège de Magnanville.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4605 à l'unanimité.

Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes Yvelinois. Participation du Département au fonctionnement de la base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine.

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet de fixer à 68 812 euros la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de la base de loisirs et de plein air des Boucles de Seine pour 2014.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4556 à l'unanimité.

Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes Yvelinois. Participation du Département au fonctionnement de la base de plein air et de loisirs du Val de Seine

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Je tiens à remercier l'Assemblée au nom de la base de loisirs des Boucles de Seine. Le présent rapport vise à fixer à 120 000 euros la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de la base de loisirs et de plein air du Val de Seine pour l'année 2014.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4557 à l'unanimité.

Poursuivre notre soutien au mouvement sportif. Comité départemental Olympique et Sportif des Yvelines. Convention d'objectifs et de moyens 2014

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé le renouvellement du partenariat engagé entre le Département des Yvelines et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (CDOS 78) par une convention d'objectifs et de moyens, et de fixer à 30 000 euros le montant de subvention pour l'exercice 2014.

Le CDOS exerce ses activités à Versailles dans des locaux mis à disposition, à titre gratuit, par le Département. Un avenant de mise à disposition a été approuvé par la Commission permanente le 17 octobre dernier. La valeur locative est estimée à 12 420 euros.

Ce projet a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4566 à l'unanimité.

Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Coopération décentralisée au Mali – Projet exceptionnel en faveur de la région de Mopti

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a sollicité le Département pour prendre part à un projet exceptionnel visant à redynamiser de l'économie de la zone de Mopti, au Mali, durement touchée par le conflit interne de 2012-2013. Un budget global de 300 000 euros serait affecté à ce projet, dont 150 000 financés par le Département.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4592 à l'unanimité.

Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Convention de partenariat avec l'association Duo Conseil (HEC – Polytechnique) pour l'accompagnement des actions de coopération décentralisée

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Afin de renforcer son accompagnement des actions de coopération décentralisée, le Département souhaite mettre en place un partenariat avec l'association Duo Conseil, émanation des étudiants des écoles HEC et Polytechnique.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4593 à l'unanimité.

Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Subvention exceptionnelle à la Fédération des associations de développement de la région de Matam (FADERMA) – Programme GRDR – Union Européenne

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Ce rapport vise l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 7 139 euros au bénéfice de la FADERMA, afin de mener à son terme le projet européen visant à rendre les associations de migrants plus visibles, à favoriser une compréhension par la population

française du rôle des migrations et mettre en valeur leur contribution au développement des pays d'origine.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4595 à l'unanimité.

Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois. Dénomination du nouveau collège situé 188, rue du Général-de-Gaulle à Achères

JOEL DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer la dénomination « Camille du GAST » au nouveau collège d'Achères. Camille du Gast (1868-1942) fut pilote automobile. Elle excellait au tir au pistolet, à la carabine, en ski et dans la pratique du toboggan. Fondatrice de la SPA, elle a été entraîneur de chevaux. Elle fut également la première femme à sauter en parachute et a participé à des courses de bateaux à moteur.

Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

M. LE PRESIDENT – Ce sont désormais 9 des 116 collèges départementaux qui portent le nom d'une femme.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4619 à l'unanimité.

Poursuivre notre soutien au mouvement sportif. Aides ponctuelles d'investissement à des associations sportives

FRANCOIS DELIGNE, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'allouer des subventions d'investissement, pour un montant total de 48 000 euros, à deux associations de sport fédéral :

- dont 28 000 euros au Comité départemental Handisport, en vue de l'acquisition d'un véhicule d'utilisation mixte ;
- dont 20 000 euros à l'Amicale de Voltige Aérienne Saint Cyr l'Ecole, en vue de l'acquisition d'un avion de voltige.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4625 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Pierre Lequiller souhaite nous dire un mot.

PIERRE LEQUILLER – Je souhaite informer l'Assemblée de la réunion organisée avec les principaux et gestionnaires de collèges. L'assistance a été très heureuse d'engager ce dialogue avec le Président, qui a permis de répondre à quelques questions portant sur la gestion des collèges pour les années futures.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Lequiller. Quelles que soient les incertitudes pesant sur l'affectation des collègues, notre intention est de ne mollir en rien dans l'investissement en direction des collègues yvelinois. La priorité serait donnée dans le budget 2015 aux deux grandes cités scolaires de Saint-Germain-en-Laye (Lycée international) et de Buc (Lycée franco-allemand), tant nous avons pris de retard du fait de la complexité de nos relations avec la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

Prochaine séance : le jeudi 18 décembre à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

KARL OLIVE

Le Président :

PIERRE BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 1er octobre 2014 et le 10 novembre 2014
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A06 Attractivité économique			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-495	Analyse étude de faisabilité du RIP FTTH des Yvelines	4 mois	9 600,00
2014-496	Assistance technique définition et sélection axes réseau FTTH	3 mois	14 950,00
2014-497	Assistance à l'élaboration d'un cahier des charges techniques mutualisation THD avec ERDF	3 mois	4 900,00
		somme :	29 450,00 €
Politique : A08 Promotion et rayonnement			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-452	Conseil en stratégie de Communication	14 mois	170 000,00
		somme :	170 000,00 €

Politique : B01 Proximité aux Yvelinois			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-336	VERSAILLES - Domaine Elisabeth - Fourniture, installation et mise en service d'un groupe électrogène salle BACK-UP	1 an	33 800,00
		somme :	33 800,00 €
Politique : C03 Formation des jeunes			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-150	ELANCOURT - Collège Clef St Pierre - Cablage informatique - Lot 2 Ascenseur	3 ans	4 240,00
2014-307	Marché subséquent n°2 (Modernisation des collèges) Etape n°2 « Conception organisation, préparation mise en œuvre des scénarii retenus"	1 an	97 200,00
2014-317	EPONE - Collège B. Franklin - Courants faibles et SSI, accessibilité. - MOE	3 ans	19 132,46
		somme :	120 572,46 €

Politique : C05 Culture et patrimoine			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-419	Coédition d'un ouvrage sur le château de Chevreuse	3 mois	7 580,00
		somme :	7 580,00 €
Politique : C07 Information des Yvelinois			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-360	Prolongement multimedia du magazine réalisation de reportages vidéos	3 ans	180 000,00
2014-451	Contrôle Distribution Magazine Départemental d'Information	4 ans	70 000,00
		somme :	250 000,00 €
Politique : D01 Compétences humaines			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-28	Les écrits professionnels sociaux et médico-sociaux	3 ans	33 000,00

2014-337	Analyse de la pratique et supervision pour le service Yvelines Adoption - Lot 1 :Analyse des pratiques dans la continuité de l'action menée entre 2010 et 2013 pour l'équipe psycho-sociale	3 ans	14 250,00
2014-338	Analyse de la pratique et supervision pour le service Yvelines Adoption - Lot 2 :Supervision pour les professionnelles assurant la mission "remise d'enfant"	3 ans	8 550,00
2014-242	Accompagnement pour le suivi des personnes présentant une souffrance psychologique Lot 1 (:Territoires Yvelines Nord)	3 ans	97 500,00
2014-243	Accompagnement pour le suivi des personnes présentant une souffrance psychologique Lot 2 : Territoires Yvelines Sud	3 ans	78 000,00
		somme :	231 300,00 €
Politique : D03 Moyens de fonctionnement			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-190	Réparation et révision des matériels de motoculture secteur Nord Ouest	4 ans	20 000,00
		somme :	20 000,00 €

SOMMAIRE

Débat en présence de Monsieur le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département	1
Situation financière des collectivités locales	16
Education	19
Aménagement du territoire (transports, logements)	23
Intercommunalité	26
Action sociale.....	27
Divers	30
Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	33
Modification de la représentation du Conseil Général au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement	33
Politique C06. Etre attentif à la sécurité des Yvelinois. Convention de financement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines pour la réalisation de son programme d'investissement 2014.....	33
Développer les compétences humaines. Ressources humaines. Adaptation des moyens. Suppression d'emplois	34
Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Projet de Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014.	34
Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Répartition de l'exercice 2013.....	34
Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation. Vote du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement	35
Rendre la culture accessible, valoriser le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier. Acquisition d'une parcelle à Chevreuse.....	36
Etre attentif à la sécurité des Yvelinois. Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines. Travaux relatifs aux logements. Protocole d'accord transactionnel.....	36
Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable.Cession de parcelles à Triel-sur-Seine.....	36
Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois. Collège George Sand à Magnanville. Travaux de ravalement de la SEGPA. Protocole d'accord transactionnel multipartite	37
Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes Yvelinois. Participation du Département au fonctionnement de la base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine.....	37
Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes Yvelinois. Participation du Département au fonctionnement de la base de plein air et de loisirs du Val de Seine	37
Poursuivre notre soutien au mouvement sportif. Comité départemental Olympique et Sportif des Yvelines. Convention d'objectifs et de moyens 2014	38
Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Coopération décentralisée au Mali – Projet exceptionnel en faveur de la région de Mopti.....	38
Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Convention de partenariat avec l'association Duo Conseil (HEC – Polytechnique) pour l'accompagnement des actions de coopération décentralisée	38
Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale. Subvention exceptionnelle à la Fédération des associations de développement de la région de Matam (FADERMA) – Programme GRDR – Union Européenne.....	38
Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois. Dénomination du nouveau collège situé 188, rue du Général-de-Gaulle à Achères	39

Poursuivre notre soutien au mouvement sportif. Aides ponctuelles d'investissement à des associations sportives	39
Communication des marchés notifiés entre le 1er octobre 2014 et le 10 novembre 2014 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	41